



BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE | Poste comptable de Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

PLACE ROGER PERRIAUD - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS - ☎ 01 69 46 80 41 - service-financier@sgdb91.com
SIRET 219 105 491 00019 - Voté par nature M.14

SOMMAIRE

I.	Préambule	3
I.	LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2023	4
A.	BIEN VIVRE A STE GEN.....	4
B.	STE GEN VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'EPANOUISSEMENT	13
C.	RENFORCER LA SOLIDARITE POUR LES GENOVEFAINS LES PLUS FRAGILES	17
D.	VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE.....	22
II.	EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre).....	25
III.	SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	25
A.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25
B.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	30
IV.	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	34
A.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	34
B.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36

Confrontée aux crises, Sainte-Geneviève plus que jamais mobilisée pour jouer son rôle de bouclier face aux urgences sociales et climatiques

Notre pays traverse une crise énergétique et sociale majeure liée aux conséquences de l'accélération du changement climatique et à la guerre en Ukraine, qui aggrave fortement les difficultés tant d'approvisionnement que de production pour les entreprises d'électricité françaises. Les Génovéfains constatent ainsi chaque jour l'inflation historique qui nous touchent tous : que ce soit en faisant nos courses, en remplissant notre réservoir d'essence ou encore en recevant notre dernière facture de chauffage.

C'est dans ce cadre inflationniste d'une ampleur rarement atteinte, que s'inscrit ce Budget primitif 2023.

Parce qu'il s'inscrit dans un contexte économique totalement bouleversé par l'enchaînement des crises sociale, écologique, sanitaire et géopolitique, ce temps fort de la vie municipale prend cette année un relief tout particulier.

Il s'agit en effet de construire un budget qui puissent tenir compte à la fois des objectifs de la Municipalité, qui restent, plus que jamais de protéger et d'accompagner notamment les plus fragiles, et les impacts sur les finances de la Ville d'une crise sanitaire et économique majeure subie par l'ensemble des acteurs à l'échelle du monde.

A Sainte-Geneviève-des-Bois, l'amenuisement des marges de manœuvre financières provoqué par la baisse continue des dotations de l'Etat depuis 12 ans (qui l'ont privée de plus de 15 M€ sur la période), la crise de la Covid (qui a généré une dépense supplémentaire de 1,4 M€), les réformes statutaires (qui se sont traduites, pour la seule année 2022, par une augmentation de nos charges de personnel de plus de 800 000 €) avait déjà profondément modifié la trajectoire de la prospective financière sur laquelle le mandat avait été construit.

C'est pourquoi, l'explosion, annoncée dès l'été 2022, du prix de l'énergie qui aura un impact de plus 1,6 M€ sur la facture d'électricité de la ville) vient remettre brutalement en question les équilibres obtenus grâce aux efforts réalisés, ces dernières années, pour réorganiser, mutualiser, rationaliser afin de préserver, dans la limite de nos moyens, un service public de proximité de qualité.

Sans plus aucune marge de manœuvre, ce sont désormais aux limites mêmes de ces services qu'il nous faudrait toucher pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.

Or, c'est précisément ce que à quoi nous refusons de nous résoudre.

En effet, les habitants, et usagers de nos services publics, ont plus que jamais besoin que notre Ville joue pleinement son rôle de bouclier et continue de construire son avenir : en maintenant des services publics de qualité au plus près des habitants, en veillant à réaliser les investissements nécessaires à la réduction de l'empreinte carbone de l'activité municipale et permettant aussi de faire face aux effets de la crise énergétique sur les finances locales.

C'est ainsi un budget de crise que la ville a travaillé pour cette année 2023.

La démocratie d'implication, un fil rouge sur l'ensemble des politiques municipales

Dans une volonté d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent, la ville a pour objectif de décliner sur l'ensemble des politiques municipales des méthodes d'association des habitants. Le vote des parents concernant les rythmes scolaires de leurs enfants, les réunions de rue et le vote des riverains pour leur aménagement quand cela est nécessaire, les journées citoyennes ou encore la construction du projet collaboratif de la Piscine d'en Face, sont autant d'expériences qui ont démontré l'intérêt des génovéfains pour les projets qui les concernent. Les trois premières années du mandat ont permis de mettre en place de nouvelles méthodes d'écoute, d'échanges et de participation afin de pouvoir faire vivre la démocratie d'implication dans toutes les politiques municipales.

Ce choix d'associer les Génovéfains dans la définition des orientations politiques et des aménagements de la ville, se prolonge par leur participation concrète à leur mise en œuvre afin de faire vivre l'adage « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». En effet, c'est bien au travers de l'effort collectif que la collectivité est capable de porter de grandes ambitions. Adopter un Arbre en est l'une des démonstrations les plus évidentes durant l'année écoulée.

A. BIEN VIVRE A STE GEN

1. Un plan Leds pour économiser l'énergie

Alors que la crise énergétique impacte de plein fouet les finances des collectivités territoriales, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois ne fait pas exception. En la quasi-absence d'un bouclier tarifaire de l'Etat, la facture d'électricité de la commune menace d'être multipliée par 4 et d'augmenter de 1,6 million d'euros.

Pour faire face à ces surcoûts qui pèsent sur le budget de fonctionnement, la ville prend l'initiative d'un plan de sobriété qui se décline tant au quotidien dans le fonctionnement des services, qu'au travers de la priorisation des investissements au PPI.

En effet, un plan déclinant des mesures de sobriété énergétique permet d'ores-et-déjà de réduire l'augmentation du prix de l'énergie. La ville a mis en œuvre la diminution de la température de chauffe des bâtiments municipaux, a procédé à l'extinction nocturne de l'éclairage public, a décidé la coupure de la chauffe des circuits d'eau chaude sanitaire la nuit, et a mis en veille le chauffage dans les bâtiments municipaux inoccupés (grâce à des regroupements d'activités quand cela était possible) et fermé les équipements sportifs sur les vacances de fin d'année et d'hiver 2023.

Ces différentes mesures permettent de contenir partiellement la hausse du coût de l'énergie. Pour autant, il est nécessaire d'inscrire des actions fortes qui permettront d'obtenir des effets durables en matière d'économies d'énergie.

C'est le sens du « Plan Leds » initié par la ville qui vise à changer les luminaires de l'ensemble des équipements scolaires, des six gymnases et du terrain des sports dès 2023. Bien moins énergivores, l'installation de ces nouvelles leds a d'ores-et-déjà commencé au sein de plusieurs écoles. L'année budgétaire étant entamée, la plénitude des économies réalisées ne sera constatable qu'en 2024, mais elle aura déjà une incidence sur les dépenses énergétiques 2023.

2. Poursuivre la végétalisation de la ville

Protéger notre environnement face aux aléas de plus en plus nombreux, rafraîchir la ville face aux canicules de plus en plus récurrentes, c'est contribuer à protéger l'avenir de nos enfants.

Afin de faire face aux enjeux d'adaptation de la ville aux effets des dérèglements climatiques, la commune a décidé d'associer tous les Génovéfains. C'est le sens de l'opération « Adopte un Arbre » qui a permis en 2022, de réaliser 3 000 plantations d'arbres à l'échelle de la ville en permettant à chaque Génovéfain de se voir offrir un arbre à planter dans son jardin.

La participation active de nombreux habitants qui se sont rendus en famille ou entre amis chercher leur arbre a permis en une année, d'atteindre les objectifs de plantations fixés par la municipalité en 2020 sur la durée effective du mandat.

La végétalisation présente d'importants enjeux pour protéger la biodiversité en maintenant les corridors écologiques indispensables à sa préservation, réduire la pollution en diminuant à long terme l'impact carbone de la ville, et contribuer à son embellissement par l'enrichissement de son patrimoine arboré et végétal.

D'autres projets ont permis d'accélérer la végétalisation de la ville, y compris sur les espaces publics. En outre, la désimperméabilisation et la végétalisation de la place du marché du Donjon, de plusieurs rues telles que l'avenue de la Grande Charmille du Parc, la rue Léo Lagrange et la rue Emile Zola, et celle des cimetières de la ville en sont des exemples de réalisation l'an passé.

En 2023, la ville poursuit ces travaux de végétalisation. La journée de plantations qui a eu lieu le samedi 18 mars, permet encore d'accroître le patrimoine arboré de la commune avec de nombreux sites de plantations à travers toute la ville.

3. Développer la Géothermie, pour la planète et le pouvoir d'achat

Depuis l'automne 2022, ce sont plus de 1 600 logements et de nombreux services publics qui sont raccordés au réseau de Géothermie porté par la SEER, une société publique qui gère l'exploitation du réseau.

En économisant plus de 4 000 tonnes de CO2 par an, grâce à cette énergie verte et renouvelable, ce sont l'équivalent de 21 400 000 kilomètres de trajets en voiture diesel qui sont économisés par an, l'équivalent de 535 tours complets de la Terre.

La Géothermie contribue ainsi à réduire considérablement les émissions carbonées de notre commune en même temps qu'elle permet aux Génovéfains raccordés de bénéficier d'un prix de l'énergie plus stable. Face à l'explosion des prix du gaz et de l'électricité, la Géothermie agit comme un bouclier social pour les Génovéfains afin de préserver leur pouvoir d'achat.

Enfin, la ville a obtenu le changement intégral du réseau de chaleur actuel géré par l'US Saint-Hubert qui a été rattaché au réseau de géothermie lors de cette première phase de déploiement, permettant de mettre un terme aux nombreuses coupures hivernales qui affectaient le réseau précédemment.

En 2023, de nouvelles études sont lancées par la SEER afin de définir les prochaines étapes de développement du réseau, et la redéfinition du périmètre de son schéma directeur.

L'objectif fixé étant de déposer un préprojet auprès de l'ADEME et du fonds chaleur afin de bénéficier de l'ensemble des financements nécessaires au déploiement d'une nouvelle phase de travaux entre 2024 et 2025.

4. La rénovation thermique du patrimoine communal

Après le gymnase Poulidor et l'Espace Malraux, c'est au tour du Gymnase Romain Rolland de bénéficier d'une réfection thermique, en même temps que d'une amélioration des conditions nécessaires à la pratique sportive.

La rénovation thermique des bâtiments municipaux est une priorité afin de réduire l'impact carbone du bâti qui est la première source d'émissions de CO2 en France en 2022 mais aussi réaliser des économies pour nos finances communales.

La rénovation thermique du Gymnase Romain Rolland a débuté en 2022 et s'achèvera à la fin du printemps 2023 afin d'être rendu aux usagers, sportifs comme écoliers génovéfains.

Un autre projet de rénovation thermique démarrera en 2023 avec le lancement de la phase d'études à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation thermique et d'extension des locaux de la crèche du Parc qui font partie des passoires thermiques du patrimoine municipal qu'il faut traiter.

Et afin d'accélérer plus encore ce programme de rénovation, et prioriser les bâtiments les plus énergivores, la ville s'engage pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la réalisation d'une stratégie patrimoniale qui puisse être le plus rapidement possible opérationnelle.

5. Protéger la biodiversité Génovéfaine

Face à ce que les scientifiques appellent communément la 6ème extinction de masse, chacun doit prendre sa part. Afin de protéger la faune et la flore, la ville a procédé en 2022 à la réalisation d'un ABC Biodiversité permettant une connaissance fine des espèces présentes sur le territoire. Par ailleurs, la commune a également délibéré pour étendre le périmètre de recensement des espaces naturels sensibles garantissant la pleine préservation des milieux humides et boisés.

La réalisation des inventaires a été concomitante avec l'installation de nouveaux nichoirs, hôtels à insectes et à la plantation de prairies fleuries contenant des plantes mellifères qui contribuent à leur échelle, à prévenir les causes de dégradation de la biodiversité.

En 2023, ces actions se poursuivent au travers l'engagement des projets de renaturation du Parc Pierre et de la Châtaigneraie dont la phase d'études et de maîtrise d'ouvrage sera lancé, et qui comprendra en autres, des programmes de création de vergers, de prairies fleuries, et des actions de confortement, de densification et de diversification des boisements.

Un autre projet, en lien étroit avec les bailleurs, est prévu au lieu de la coulée verte qui traverse le quartier Saint-Hubert. Ce projet permettra de conforter ce corridor écologique et de donner à voir aux Génovéfains, un lieu de balade arboré et fleuri.

6. Lancer la réhabilitation du parc Pierre et de la Châtaigneraie

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'engage résolument pour la restauration et le confortement de ses parcs et jardins. En effet, en plus du rôle important qu'ils occupent comme lieux de villégiature, de balades et de jeux, ces parcs forment aussi des poumons verts pour notre ville. Leur rôle est alors d'autant plus déterminant dans un contexte de multiplication des îlots de chaleur et d'aggravation des effets liés aux dérèglements climatiques.

Les programmes de réhabilitation visent donc autant à proposer une nouvelle offre de jeux aux jeunes Génovéfains, ainsi que des espaces paysagers de qualité et accessibles à tous, qu'à garantir la pérennité des boisements et à renforcer la densité et la diversification des essences pour réduire l'impact carbone de la ville et protéger la biodiversité génovéfaîne.

La phase d'études et de maîtrise d'ouvrage sera lancée en 2023, et elle comprendra en autres, des programmes de création de vergers, de prairies fleuries, et des actions de végétalisation. Ces programmes qui restent encore à affiner, sont détaillés ci-après, et retracent l'ensemble de l'ambition portée par la municipalité.

1. Le Parc Pierre

Dans le cadre du préprogramme de travaux qui a été élaboré, une partie est dédiée au renforcement des continuités écologiques, et à la restauration des boisements.

Le parc comptant également un cours d'eau et des mares, il est nécessaire de procéder à un traitement plus efficace des eaux pluviales collectées, et d'entreprendre une gestion écologique de ces milieux fragiles, et indispensables à la biodiversité.

Outre, le projet global de réaménagement du site, comptera plusieurs axes structurant l'approche environnementale de cette réhabilitation du Parc Pierre :

- Le long de la résidence Pergaud, il est prévu de renforcer très fortement la végétalisation de cet espace en réalisant des plantations qui auront autant une destination pédagogique qu'écologique et paysagère. Elles suivront l'ancienne fresque qui longe la ferme animalière, et qui aujourd'hui, est globalement dégradée.
- Le lancement d'une étude spécifique liée à la compréhension du fonctionnement des eaux de ruissellement du parc, à la gestion des boisements autour des mares, et à la gestion des boues.
- L'installation de classes Environnement destinées aux scolaires qui permettront, en complément de la ferme pédagogique, d'être des lieux de transmission et d'apprentissage sur les questions de biodiversité et d'environnement
- La réhabilitation de la ferme pédagogique
- L'implantation d'un espace de biodiversité comprenant différents arbres dont des arbres fruitiers dans la partie actuellement en pelouse sur la façade nord du site.

2. Le Parc de la Châtaigneraie

Le parc de la châtaigneraie subit aujourd'hui une dégradation marquée du fait du dépérissement avancé des châtaigniers du parc. Afin de ne pas subir une disparition totale du boisement à moyen terme il devient nécessaire de renaturer le site.

Les études réalisées par la ville et leurs constats :

Pour mener ce projet, la commune a lancé trois études en 2021 :

- Une **étude phytosanitaire** par l'ONF qui a déterminé l'état de chaque arbre et leurs préconisations de gestion.
- Une étude auprès d'un **bureau d'études en écologie** qui a déterminé une liste d'essences utilisables pour la replantation, en fonction de la nature du sol et du climat, et les méthodes de replantation possible.
- Un AVP par une **paysagiste** afin de proposer un projet de requalification paysagère du parc, et ainsi déterminer les endroits où replanter les arbres.
-

Le projet : une restauration du boisement et une requalification du parc

Le projet du parc de la châtaigneraie porté par la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a pour objectif de pérenniser le boisement existant afin de maintenir une petite forêt urbaine en centre-ville pour apporter fraîcheur et détente à la population. Ce projet est également une opportunité pour réaménager le parc afin de le redynamiser et donner envie à la population de s'y rendre. Enfin, dans la mesure où le parc de la châtaigneraie est l'un des réservoirs secondaires de biodiversité de la ville, ce projet est une opportunité pour poser les bases d'une gestion plus favorable à la biodiversité.

Ainsi, le projet consiste en :

- La création d'une **nouvelle entrée** à l'Est avec un parvis arboré et attractif relié à l'îlot central végétalisé de l'entrée de la rue Emile Kahn.
- La **modification des cheminements** de manière à créer **4 grands îlots boisés**.
- La création d'un **espace central ouvert** comportant un **théâtre de verdure** composé de banc en demi-cercle pour le repos des promeneurs, une **aire de jeux** pour enfants et des **terrains de pétanque**. Le parc est par ailleurs souvent utilisé par les écoles et les centres de loisirs pour des activités ; et ce théâtre facilitera le regroupement des élèves pour les activités de groupe. Il est situé autour d'un bassin enterré de gestion des eaux de pluie du quartier.
- La restauration **d'une zone humide** plantée en accompagnement arrière du théâtre de verdure.
- Du remaniement du parking du parc

7. La nouvelle cuisine centrale intercommunale pour des assiettes plus saines et plus respectueuses de l'environnement

La nouvelle cuisine centrale qui a bénéficié d'un taux de financement exceptionnellement élevé grâce aux subventions obtenues du Plan de Relance et du Plan Friches de la Région, a allumé ses fourneaux en septembre 2022 conformément à la promesse initiale.

Alors que Sainte-Geneviève-des-Bois fait d'ores-et-déjà office de bon élève avec près de 34,06% de produits bios dans ses menus, et la réalisation par le service public municipal de 415 000 repas et 25 000 goûters par an, les nouveaux locaux permettent d'augmenter les capacités de production de la nouvelle cuisine centrale. Améliorant les conditions de travail, grâce à un espace bien moins contraint, c'est aussi le gage d'une meilleure gestion des stocks, permettant de négocier les prix et faciliter les menus des semaines à venir.

Cette cuisine s'inscrit pleinement dans la dynamique intercommunale autour du projet « Sésame » de la terre à l'assiette en intégrant des plats frais et de saison, et en augmentant toujours plus la part de produits locaux. C'est déjà le cas, grâce au partenariat avec la Ferme de l'Envol créée sur l'ancienne base aérienne 217, mais la création prochaine d'une ferme urbaine maraîchère en plein cœur de l'ancien GHU de Paris Neurosciences, renforcera une nouvelle fois les synergies autour d'une alimentation saine, équilibrée, et créatrice d'emplois sur le territoire.

Enfin, 2022 a été l'année qui aura permis de donner une dimension intercommunale au projet, permettant la mutualisation de certains coûts. En effet, les communes de Cheptainville et de La Norville se sont jointes au projet et bénéficient déjà des repas produits au sein du nouvel équipement, avec une véritable satisfaction éprouvée par les parents des enfants qui bénéficient des plats pour la restauration scolaire.

En 2023, l'entente intercommunale aura vocation à poursuivre son extension en s'ouvrant à de nouvelles communes prêtes à franchir le pas d'une restauration en régie, locale et de qualité.

Par ailleurs, les derniers travaux seront réalisés sur l'équipement afin d'assurer, en outre, la conformité des réseaux qui en dépendent.

8. Poursuivre notre action en direction des commerces de proximité

Depuis 2017, la Ville de Sainte-Geneviève a mis l'accent sur l'accompagnement des commerçants, sur le développement et le rayonnement du commerce de proximité et de l'artisanat. Grâce à son service développement économique, la Ville maintiendra ses efforts pour soutenir le tissu économique existant et accompagner les porteurs de projets, en favorisant l'installation de nouveaux commerces en centre-ville mais aussi dans les quartiers de la ville où un développement du tissu commercial est nécessaire et utile aux habitants.

Grâce au dialogue permanent établi entre les commerçants, dont l'Association des Commerçants et Artisans, et les professionnels du service Développement économique et Animations commerciales, la démarche d'accompagnement et de dynamisation engagée sera poursuivie en direction des commerces génovéfains à travers des rencontres régulières avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs et l'élaboration de projets communs.

Notamment, la Ville continuera de soutenir l'animation commerciale du centre-ville et de ses quartiers à travers 2 rendez-vous annuels majeurs : Le marché de Noël et la Fête de la musique. Véritables marqueurs de dynamisme, tant pour les commerçants qui s'y associent que pour les habitants qui y participent, ces deux moments festifs et commerçants, pilotés par le service municipal du développement économique en lien avec les commerçants de la ville et l'association des commerçants de Ste Geneviève des Bois, reviendront en 2023. La crise énergétique 2022, qui avait contraint la ville à renoncer à l'organisation de son marché de Noël, aura permis de questionner l'événement pour offrir aux Génovéfains, en 2023, une version économiquement et écologiquement plus durable.

9. Agir efficacement pour la sécurité et la tranquillité des Génovéfains

La sécurité est un droit fondamental, garant de l'exercice de toutes les autres libertés. A Sainte-Geneviève-des-Bois, la municipalité s'accorde à en faire sa priorité.

Equipée de 69 caméras de vidéoprotection et d'un CSU (centre de supervision urbain), la Police Municipale, dont le nouveau Chef l'a rejointe il y a un peu plus d'un an en janvier 2022, est équipée pour faire face aux incivilités toujours trop nombreuses, et prévenir les phénomènes violents tels que les rixes qui ont endeuillé le territoire en 2021 à Sainte Geneviève, et en 2022 à Fleury-Mérogis.

Cette action déterminée se poursuivra par l'extension progressive du réseau de caméras qui a bénéficié des autorisations préfectorales et des premières réponses positives pour son subventionnement en 2022, tandis que l'installation de ces nouvelles caméras sera réalisée en 2023 au cours du premier semestre.

L'objectif étant de renforcer plus encore son maillage et couvrir de nouvelles missions : lutte accrue contre les dépôts sauvages, sécurisation des abords des établissements scolaires, vigilance constante face aux cambriolages, lutte contre les rodéos urbains et les occupations illégales de terrains.

Outre son matériel actuel, composé notamment de 2 véhicules sérigraphiés et d'un véhicule à usage administratif, de nouvelles dotations de matériels sont programmées afin d'assurer toujours mieux la sécurité des agents et faciliter l'exercice de leurs missions, alors même que leur nombre s'est accru afin de répondre aux besoins de la population.

A ce titre, et pour garantir une meilleure protection des agents, la municipalité a voté l'an passé l'armement de la Police Municipale. L'acquisition des armes a été réalisée et l'ensemble du parcours de formation dédiée permettant aux agents de Police Municipale d'en disposer est en cours de réalisation.

Par ailleurs, leurs missions sont également de veiller à la lutte contre les incivilités du quotidien. Face aux 240 tonnes de dépôts sauvages l'an dernier, au-delà des policiers municipaux qui œuvrent à sanctionner les pollueurs, ce sont deux agents deux jours par semaine, et un camion grue qui sont mobilisés pour préserver le cadre de vie des Génovéfains.

Par ailleurs, une campagne de lutte active contre les incivilités est en cours à travers la commune au moyen des différents supports de communication de la ville et ce, pour rappeler les règles tant pour le stationnement que pour l'enlèvement des déchets et la propreté urbaine.

Dans la continuité de l'année précédente, l'usage de la vidéoprotection sera accrue pour lutter contre ces délits, retrouver et sanctionner lourdement les contrevenants.

Enfin, les actions de prévention se poursuivront également. Effectivement, le dispositif de Participation Citoyenne qui associe les Génovéfains à la prévention des cambriolages montera progressivement en charge pour devenir pleinement opérationnel à l'issue de l'ensemble des réunions de quartiers. De la même manière, l'augmentation des effectifs de la Police Municipale permet la reconduction des opérations « tranquillité vacances » et les rondes préventives en soirée en complément de celles effectuées par la Police Nationale.

10. Faire Ensemble le Plan Local d'Urbanisme

La ville a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Ce document qui ordonne l'urbanisation et l'aménagement de la ville est en cours de modification. L'objectif est clair : renforcer encore la protection de l'environnement, la préservation du tissu pavillonnaire, et accroître la part de végétal à Ste Gen'. Cette stratégie, tout en permettant la réalisation des grands projets du mandat, est un atout majeur pour accélérer plus encore l'adaptation de la ville au changement climatique.

En effet, ce nouveau PLU, c'est aussi et avant tout, imaginer la ville de demain : ses nouveaux pôles d'attractivité, les espaces naturels à préserver, les règles de construction, et la place des services publics. C'est construire une ville plus résiliente mais qui conserve les éléments structurants de son identité, et continue de défendre les services à la population qui en font une ville vivante où l'on peut vivre, grandir, s'éduquer, se cultiver, travailler, se divertir et faire du sport.

Afin de construire cet outil sur-mesure, partagé et efficace pour préserver le cadre de vie des Génovéfains, le nouveau PLU est coconstruit avec les habitants. Des réunions publiques ont été d'ores-et-déjà organisées et ont permis d'associer les Génovéfains, tant pour défendre l'attractivité de notre commune, que pour préserver les éléments constitutifs et inaliénables de son identité.

En effet, le PADD qui correspond au Plan d'Aménagement et de Développement Durables et donne les grandes orientations du futur PLU a été entièrement conçu au travers d'ateliers participatifs qui se sont tenus durant l'automne et l'hiver 2022.

11. L'Espace France Services : Un lieu de proximité et d'accès aux droits.

L'accessibilité aux services publics et l'accès au droit sont des enjeux fondamentaux en matière d'égalité entre les citoyens et ainsi, vecteurs de cohésion sociale.

En 2021, pour lutter contre le sentiment d'isolement et permettre à chaque citoyen de trouver réponse à ses interrogations dans ce que l'on appelle communément « le mille-feuille administratif », la ville s'est saisie du dispositif lancé par l'Etat en créant un nouveau lieu d'accueil de proximité visant à faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien : L'Espace France Services. Il a ouvert le 6 décembre 2021, rue

des Eglantiers, dans les anciens locaux du CCAS. Il est animé par 2 conseillers France SERVICE et un conseiller numérique en formation. L'Espace France Services est ouvert 27h par semaine, avec des horaires volontairement décalés par rapport à ceux de la Mairie afin de pouvoir apporter des réponses complémentaires.

Au-delà des neuf opérateurs qui figurent dans l'offre France Services (Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur), des partenariats locaux ont été engagés avec un écrivain public, la CPAM, MEDIAVIPP 91 (association d'aide aux victimes), le CIDFF (droits des femmes et des familles), la MDS de Sainte Geneviève, FEMMES SOLIDAIRES, et la CAF très prochainement. En complément, la ville y propose régulièrement des ateliers d'initiation au numérique (savoir créer une adresse mail, naviguer sur sa tablette, etc...).

En 1 an, la ville a accueilli près de 3500 personnes. 1/3 des demandes concernent des problématiques liées aux opérateurs nationaux : la CAF (29.5% des demandes) : la CPAM dont 1 tiers pour la CNAM (29% des demandes), l'assurance-retraite (pour 13.5% des demandes), l'ANTS (12.98% des demandes), la DGFIP (pour 12.3% des demandes, POLE EMPLOI (pour 2.46% des demandes), le Ministère de la Justice (0.61% des demandes). Les autres demandes (2/3) concernent un problème d'accès aux outils numériques et aux technologies pour toutes les démarches en ligne : demande de logement social, demande ou renouvellement de carte solidarité transport, création de pass Navigo, envoi de dossiers ma prime rénov', demandes d'actes de naissance en ligne, demande d'extrait de casier judiciaire en ligne, demande de médaille du travail en ligne, envoi de demande à la prime pour l'acquisition d'un vélo électrique, démarches de changement d'adresse sur service-public.gouv.fr, consultation du compte personnel de formation (CPF), etc. Aussi, la maîtrise de la langue, tant pour la compréhension d'un courrier ou la saisie d'une demande, engendre une partie des rencontres faites à l'Espace France Services.

12. Un programme de travaux pour entretenir et moderniser la voirie

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cœur d'Essonne Agglomération s'engagent chaque année pour entretenir et moderniser les rues et les trottoirs de notre commune.

Ces chantiers indispensables permettent de sécuriser l'ensemble des usagers et de garantir les meilleures conditions de circulation dans la ville. Ils offrent aussi la possibilité d'aménager la voirie pour répondre aux besoins des Génovéfains en procédant à :

- La mise en accessibilité des trottoirs et des arrêts de bus
- L'intégration d'itinéraires cyclables sécurisés
- L'apaisement de la vitesse pour des rues mieux partagées entre tous les usagers
- La plantation d'arbres et la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur

Ces chantiers sont conduits dans des logiques de coordination avec la Régie d'eau publique et le service d'Assainissement afin de mutualiser les coûts et de garantir la meilleure gestion des deniers publics.

L'an passé, ces engagements se sont traduits par de nombreux travaux, tels que :

- L'accompagnement du projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la Place du Marché porté par la ville
- La réfection de la couche de roulement et la création d'un chaudiou rue Emile Zola
- Le changement des réseaux, la réfection de la couche de roulement, la création d'un chaudiou et la plantation d'arbres avenue de la Grande Charmille du Parc
- La création d'un itinéraire cyclable et la végétalisation du trottoir rue Léo Lagrange
- La réfection des allées du cimetière de Liers dit « russe »

- La réfection de la couche de roulement route de Corbeil entre Carrefour et le rond-point de la Maréchaussée avec la création d'une bande cyclable
- La réfection de la couche de roulement rue Lafayette entre la rue Victor Hugo et la rue Parmentier
- La mise en accessibilité de nombreux arrêts de bus
- L'apaisement de la circulation par la création d'aménagements rue de la Châtaigneraie et rue du Cottage

Cette année, conscient des enjeux importants d'accessibilité et de sécurité pour les piétons, la municipalité a décidé d'accélérer la réfection des trottoirs des rues de la ville. Par ailleurs, plusieurs programmes sont également prévus tels que :

- La réfection de voirie de la rue du Bois des Roches
- La réfection de la chaussée rue des Eglantiers
- Le lancement de la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales rue Aristide Briand
- L'apaisement de la circulation rue de la Plaine et rue Pierre Séward

13. Des travaux de maintenance et un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) à la hauteur des enjeux

Grâce à la stratégie financière mise en place depuis plusieurs années par la commune un niveau d'investissement solide a pu être maintenu en 2022.

En 2022, de nombreux travaux d'entretien courant ont été réalisés dans les écoles, les gymnases, les parcs, les voiries, les bâtiments municipaux...

Pour 2023, le patrimoine communal doit continuer à être entretenu et amélioré afin d'assurer un bon accueil des usagers mais aussi garantir de bonnes conditions de travail des agents. Ainsi, les crédits affectés à la maintenance de nos équipements et espaces publics sont portés à 3,3 millions d'euros.

Les crédits budgétaires en investissement consistent également en la mise en œuvre d'opérations de construction ou de rénovation au service des habitants de la Ville, inscrites dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

En 2022, la Ville a réalisé pour la collectivité, notamment les investissements suivants :

- La première phase de la Réhabilitation du Gymnase Romain Rolland
- La végétalisation et la désimperméabilisation de la place du marché du Donjon
- Les études pour le lancement de la végétalisation des cours d'écoles
- L'implantation en cours de 30 nouvelles caméras de vidéoprotection
- La troisième phase d'implantation des 450 supports vélos
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

Les opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement pour 2023, dans la continuité de 2022, sont les suivantes :

- La seconde phase et l'achèvement de la Réhabilitation du Gymnase Romain Rolland
- La réalisation d'un Plan Leds au sein de toutes les écoles, des six gymnases et du parc des Sports
- La seconde phase de rénovation de la halle du marché couvert du Donjon
- Les derniers travaux liés à la rénovation de la cuisine centrale intercommunale située à Perray-Vaucluse

- Le lancement de la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement et la végétalisation du Parc Pierre et du Parc de la Châtaigneraie
- Le lancement de la réhabilitation de la crèche du Parc
- La rénovation partielle du Conservatoire
- L'agrandissement du Dojo Bailo et le financement d'une étude pour la création d'une salle de musculation
- Le lancement de la végétalisation des cours d'école
- Le lancement des études pour la création d'un centre social au sein du quartier Saint-Hubert
- La réalisation des études pour la rénovation de l'ex médiathèque Mauriac
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

B. STE GEN VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'EPANOUISSEMENT

Accompagner les jeunes Génovéfains, c'est œuvrer pour permettre à chaque enfant, de grandir et de s'épanouir dans un cadre à la fois bienveillant et sécurisant, sur tous les temps de l'enfant et de la jeunesse (scolaire, périscolaire et extra-scolaire). C'est aussi leur permettre de découvrir et de pratiquer le sport, la musique, les arts ; proposer un accompagnement scolaire individualisé pour éviter le décrochage. C'est enfin proposer des actions qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir au monde, aux enjeux de la citoyenneté, de leur donner les moyens de construire leur parcours d'engagement et d'émancipation.

1. L'accompagnement des jeunes génovéfains dès la Petite Enfance

La ville propose des modes d'accueil permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, tout en garantissant à leur enfant protection, bien être, épanouissement dans un environnement sécurisant adapté à leur rythme, à leur développement psychomoteur et affectif.

Les structures Petite Enfance bénéficient depuis la fin de l'année 2021 de la labélisation crèche à vocation d'insertion professionnelle : 15% des places sont réservées pour soutenir l'accueil des jeunes enfants et favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi, notamment les mères isolées. Ces accueils mettent en évidence les bienfaits de l'accueil des enfants dans les crèches et de réduire les inégalités liées à la précarité des familles.

Les structures Petite Enfance accueillent régulièrement des enfants porteurs de handicap. La ville dispose d'un poste supplémentaire d'agent petite enfance pour accompagner ces enfants au quotidien.

De plus, un travail en partenariat avec la Maison Départementale des Solidarités permet d'accueillir des enfants dans le cadre de soutien à la parentalité pour aider les familles les plus en difficultés.

Un partenariat avec le conservatoire de musique de la ville permet aux enfants et aux professionnelles de bénéficier d'ateliers de sensibilisation au plaisir du monde sonore dans l'ensemble des services Petite Enfance. (EAJE, RPE).

2. Un projet éducatif de territoire pour répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain

L'investissement de la ville sur le volet éducatif va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus global : celui d'un projet éducatif de territoire qui vise à fixer un cadre et donner une impulsion partagée aux actions éducatives portées sur notre ville, sur tous les temps de l'enfant et des jeunes. 2022 ayant été placée sous le signe du renouvellement de notre PEDT et de notre plan mercredi (élargissement des âges concernés : 3 – 25 ans, intégration de toutes les problématiques contribuant à l'éducation : bâtiments, communication, tarification, procédures administratives, contenus pédagogiques,

relations entre partenaires, place des parents ...), cette année verra la mise en œuvre des premières orientations : harmonisation tarifaire plus accessible, harmonisation des procédures administratives entre le service Enfance et les services Jeunesse et Sport, renforcement des temps d'échanges avec les représentants des parents d'élèves, mise en place d'un comité de pilotage multipartenaires (au sein de la Caisse des Ecoles), articulation des différents groupes de travail (Cité Educative, Plan Rixe, Contrat Global de Territoire ...) pour répondre aux objectifs du PEDT, création de nouveaux groupes d'accompagnement à la scolarité hors géographie prioritaire, lancement de groupes de travail concernant « l'inclusion des 3-12 ans », de « l'accompagnement parental », « la prévention et l'éducation aux écrans », « la transition petite-enfance/maternelle » et « le temps méridien dans sa globalité » ou encore l'amélioration des supports de communication du service Enfance/Scolaire ou la création d'un « tiers-lieu Jeunesse ».

La crise sanitaire nous conduit plus que jamais à devoir penser avec inventivité « l'école d'après » : une école qui rompt avec les inégalités sociales et familiales ; une école qui permet d'accéder à l'altérité et à un « sens commun partagé » ; une école ouverte sur son territoire et inscrite dans son temps. Les crédits fléchés sur l'équipement numérique des écoles répondent à ces attentes : d'ici la fin de l'année scolaire 2023, près des ¾ des classes élémentaires de la ville seront équipées d'un vidéo- projecteur relié à un ordinateur (en complément des 5 nouvelles classes mobiles et de la mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail, en élémentaire, facilitant la communication entre les enseignants et les familles sur 2022).

Enfin, les évolutions règlementaires concernant notamment la restauration scolaire (tri des biodéchets à la source en 2024, suppression du plastique en 2025) nous incitent à engager des démarches dans l'évolution des organisations, des équipements et des pratiques quotidiennes pour les enfants et les agents.

3. Un label Cité éducative et un Contrat Global de Territoire pour consolider et amplifier notre ambition éducative

En janvier 2022, la ville a obtenu le label Cité éducative pour trois années, dans le cadre d'un dossier déposé avec les villes de Saint-Michel-sur-Orge et de Fleury-Merogis. Ce sont 300 000€ par an supplémentaires qui sont fléchés sur les territoires de la politique de la ville. Ce label est la reconnaissance par les services de l'Etat de la nécessité d'intensifier la prise en charge à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans des problématiques éducatives, de la parentalité et de prévention de la délinquance sur nos territoires.

27 projets ont été retenus et mis en œuvre sur cette année scolaire 2022-2023. Un nouvel appel à projet sera lancé courant avril pour l'année scolaire 2023-2024.

Plusieurs projets porteront sur les échanges entre écoles des trois villes autour des thématiques culturelles, sportives, environnementales ou de climat scolaire. Ces projets intercommunaux se déclineront également entre les services jeunesse, les accueils de loisirs, les équipes de Réussite Educative ou les Accompagnements à la scolarité des trois villes. Sera également étudié la faisabilité de coordonner et élargir les actions en direction de l'orientation et de l'insertion des jeunes ou de programmer des formations inter partenariales et intercommunales.

La spécificité de notre « Cité Educative » (3 villes), cas de figure existant pour deux « Cités » en France, entraîne des moyens financiers importants concernant les déplacements (30% des dépenses). Une négociation sera entamée pour obtenir l'augmentation de l'enveloppe de l'Etat en direction de ce label.

En complément de ce label, la ville vient de signer un Contrat Global de Territoire (CTG) avec la CAF. Ce contrat réunit plusieurs anciens dispositifs de la CAF afin de rendre plus cohérent le soutien financier de la CAF pour le maintien et le développement des services aux familles. 6 grands axes ont été définis : adapter l'offre d'accueil concernant la petite enfance, développer la politique enfance en permettant la mixité des publics, créer une dynamique collective pour enrichir les liens en direction de la jeunesse, tisser des liens

avec les parents, créer un centre social favorisant l'animation de la vie sociale et renforcer la coordination entre les dispositifs et les acteurs pour un meilleur accès aux droits.

4. Favoriser les actions sportives, culturelles et citoyennes et renouveler l'offre périscolaire et extra-scolaire

L'accès aux pratiques artistiques, sportives et la formation à la citoyenneté sont soutenus par la ville via les interventions des dumistes et des éducateurs sportifs sur le temps scolaire et périscolaire ainsi qu'à travers une programmation spécifiquement dédiée au jeune public. A titre d'exemple, 100% des écoles élémentaires, soit 100 classes sur 127, bénéficient de séances sportives encadrées par les 6 éducateurs sportifs de la ville.

De plus les jeux sportifs et les pratiques sportives sont des supports privilégiés pour sensibiliser à des enjeux de société. Aussi, la programmation du service des sports sera rythmée par l'échéance des jeux olympiques de 2024 et portera des projets questionnant l'égalité femmes-hommes dans le sport ou encore valorisant des sportifs aussi performants qu'engagés en dehors de leur pratique.

Une partie des interventions des Educateurs sportifs du service des sports en direction des accueils de loisirs va être réorientée vers le temps extra-scolaire pour développer des activités durant les vacances.

5. Elargir les missions et le positionnement de la Caisse des Ecoles

La Caisse des Ecoles est principalement connue pour son Programme de Réussite Educative. Toutefois, cet établissement est également un espace d'échanges entre tous les partenaires éducatifs (dont les parents et les associations), un point d'entrée pour toutes les familles rencontrant une difficulté sociale ou éducative et un coordinateur des actions éducatives notamment autour des temps de transition de l'enfant ou de l'accompagnement à la parentalité.

Ainsi, la Caisse des Ecoles a fait évoluer ses statuts pour élargir son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire génoévain et permettre à la communauté éducative d'adhérer et ainsi être représentée au sein du Comité de la Caisse des Ecoles à travers 8 « représentants des adhérents » élus. Enfin, ce renforcement de la démocratie participative permettra un regard transversal sur le nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) puisque le Comité de la Caisse des Ecoles devient le comité de pilotage du PEDT.

Au-delà de ces évolutions structurelles, la Caisse des Ecoles va développer en 2023 des actions autour de la transition petite-enfance/maternelle, renforcer les actions d'accompagnement à la scolarité et lancer une réflexion autour des questions linguistiques.

6. Soutenir et élargir les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité

La Caisse des Ecoles pilote directement le dispositif de Réussite Educative (RE) et, de manière fonctionnelle, le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ces dispositifs complètent l'ambition de la Ville pour l'Education en proposant un parcours individualisé aux enfants en situation de fragilité.

En 2023, le CLAS sera rattaché complètement à la Caisse des Ecoles (RH et financier) afin de fluidifier les parcours et bénéficier des évolutions statutaires de la Caisse des Ecoles.

Ainsi, un à deux groupes CLAS, hors géographie prioritaire politique de la ville vont être créés.

De plus, malgré une baisse de la dotation de l'Etat sur ces dernières années, la Caisse des Ecoles a renforcé ses actions à destination des collégiens via des temps de prise en charge pour travailler sur la motivation, la

posture scolaire et l'orientation. L'expérimentation de sessions de prise en charge des collégiens décrocheurs sur le temps scolaire est maintenant pérennisée.

Enfin, dans le cadre du label « Cité Educative », une réflexion va être lancée pour faire évoluer les actions « lire c'est chouette » en « ateliers envol » harmonisés sur les trois communes de la Cité Educative (soutien renforcé autour de la lecture et de la prise de parole) à destination des CP.

Dans un contexte de précarisation et d'accentuation des difficultés, ces dispositifs sont indispensables pour accompagner les écoliers, les collégiens et leurs familles.

7. Le Conseil Municipal des Enfants

Le premier Conseil Municipal des Enfants a été installé à l'automne 2018. Il réunit 44 élèves des CM1 et CM2. Après trois ans de fonctionnement, cette instance participative est devenue un espace de construction de l'engagement qui s'investit sur des sujets identifiés par les enfants : respect de l'environnement, solidarité, lutte contre le harcèlement.

Le CME renforce sa structuration. Ainsi, les jeunes élus travailleront sous trois formes : actions et projets incontournables et structurels obligatoires (commémorations, cycle de visites ...), autour de sollicitations par les services municipaux ou les associations et autour de leurs propres propositions issues de leurs professions de foi.

Ainsi, le CME est sollicité autour de l'atlas de la biodiversité, du challenge « 1000 livres, 1000 poèmes pour la Cité » ou l'égalité femmes-hommes.

Les jeunes élus vont également formaliser le programme de travail de l'année en priorisant leurs idées et élaborant leur faisabilité technique et financière avant de pouvoir le présenter devant les élus adultes.

Dans le cadre du label « Cité Educative », les CME de ST Michel-sur-Orge et Ste Geneviève-des-Bois engagent une réflexion visant à développer des actions communes.

8. Agir en faveur de l'accès à l'autonomie et de l'engagement des jeunes ; prévenir les tensions entre jeunes

La situation des jeunes (12-25 ans) de notre commune est particulièrement hétérogène.

Dans le cadre de son projet jeunesse, la ville amplifie son action à destination principalement des 14-20 ans par la création d'un tiers-lieu jeunesse. Les acteurs du territoire se mobilisent pour proposer une nouvelle offre multi-partenariale d'accueil et d'accompagnement des jeunes sur le territoire.

Cet équipement a pour vocation d'accueillir, accompagner et soutenir les jeunes de 15 ans et plus par un accompagnement à 360°. En nous appuyant sur les ressources locales, ce « tiers-lieu » jeunesse proposera de nouveaux espaces permettant une approche globale du parcours jeune aussi bien sur des enjeux d'orientation/insertion, d'accès aux droits, aux loisirs ou d'autonomie.

La Ville poursuit son engagement auprès des jeunes et des génovéfains pour endiguer les phénomènes de violence qui traversent le territoire.

Convaincue que la réussite d'une politique de prévention de la délinquance doit passer par une approche globale et partagée de l'ensemble des acteurs, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'est attachée sur le dernier trimestre 2021 à rassembler et fédérer les ressources locales, réaliser un diagnostic des actions et des acteurs qui contribuent à la politique de prévention et conduire une enquête sur les habitudes et loisirs hors temps scolaire des jeunes Génovéfains.

Ce travail d'analyse des besoins et de priorisations a abouti à la création et au recrutement d'un coordinateur prévention et initiatives jeunes qui a pour mission de conduire une stratégie locale de prévention en co-construction avec les partenaires locaux. Cette ressource supplémentaire permet d'articuler de manière plus efficace les actions actuelles visant à prévenir les tensions entre jeunes du territoire et des villes voisines. Ce travail partenarial et de coordination s'est traduit par la réalisation d'une feuille de route partagée entre les services jeunesse des trois villes. Dans une réelle dynamique d'aller vers, le coordinateur prévention jeunesse s'attache à construire avec l'ensemble des ressources du territoire des parcours individualisés pour les jeunes identifiés lors des différentes cellules de veille. Le coordinateur prévention et initiatives jeunes travaille également de manière privilégiée avec le service Réussite éducative et les collèges du territoire sur les actions visant à lutter contre le décrochage scolaire

De plus, le fonctionnement et l'organisation de ce pôle propose également une approche favorisant l'expression et l'implication des jeunes afin de favoriser la co-construction de projets, l'accompagnement d'initiatives individuelles ou collectives, le développement de l'esprit critique et valoriser toutes les formes d'engagement.

La ville de Sainte Geneviève promeut et soutient les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes comme le service civique ou le bénévolat avec « Tremplin citoyen » porté par le Conseil départemental. Ce dispositif a été amplifié sur la ville avec le « Pass jeunes citoyens » dont 290 jeunes génovéfains ont déjà bénéficié.

Enfin, animer le territoire en dehors des équipements municipaux est également un enjeu partagé par l'ensemble de la direction jeunesse et sports. Ainsi, la direction développera les animations dites « hors les murs » pour aller à la rencontre, valoriser les pratiques auto-organisées sur les espaces de proximité en libre accès, favoriser l'appropriation positive de l'espace public.

C. RENFORCER LA SOLIDARITE POUR LES GENOVEFAINS LES PLUS FRAGILES

1. Le Centre Communal d'Action Sociale

La crise sociale et économique sans précédent que nous avons connu avec la pandémie du COVID 19, ajoutée à la crise énergétique de 2022, a mobilisé et mobilise pleinement les services sociaux de la ville qui œuvrent pour accompagner les publics les plus fragiles.

En 2023, le CCAS continuera de bénéficier d'un soutien important de la commune pour accompagner individuellement et collectivement les Génovéfains. Il continuera de dédier un fonds d'aide sociale facultative destiné à apporter une aide financière ponctuelle, sous forme de don ou d'avance remboursable, aux Génovéfains rencontrant des difficultés d'ordre matériel en lien avec l'alimentation, le logement, l'énergie, la santé, l'insertion, la mobilité. Ces aides continueront d'être accordées dans le cadre d'une commission (permanente) et sur la base d'un règlement.

Certaines aides continueront d'être accordées au titre de « l'Urgence » dans le cadre de l'activité quotidienne des travailleurs sociaux. **L'accueil social inconditionnel restera une priorité** afin d'assurer une évaluation sociale du demandeur, quelle que soit sa demande, sa situation, pour en apprécier le caractère d'urgence et l'accompagner de façon adaptée vers le bon interlocuteur.

En parallèle, pour répondre aux objectifs visant à développer l'autonomie et accompagner les Génovéfains pour leur permettre d'être les propres acteurs de leur parcours de vie, les engagements seront poursuivis :

- L'accès aux droits

- L'inclusion numérique ([Publié sur le site de la ville le 4 mai 2023](#), atelier de découverte et d'initiation, orientation vers l'Espace France Service, écrivain public)
- La prévention et la promotion de la santé (complémentaire santé, Octobre Rose, Mois sans tabac, santé mentale)
- Le logement (évolution de l'appartement pédagogique, commission locale des impayés locatifs et suivi des expulsions locatives en lien avec la Préfecture)
- La précarité énergétique (informations collectives sur les économies d'énergies, traitement des signalements EDF, groupement de commandes, formation sur la précarité énergétique et Prime écologis)
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes (aide aux étudiants boursiers, soutien à l'action Pass'Jeunes citoyens, participation au FDAJ)
- La lutte contre l'isolement (plan canicule, Culture du Cœur, portage de repas à domicile)
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (actions avec l'association HEHOP, programme d'actions grand public comme celle proposée le 25 novembre 2022 et formation pour les professionnelles avec le Centre de ressources Hubertine Auclert). Depuis 2018, le CCAS a rejoint le réseau local intercommunal et inter-partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce réseau offre également un espace Ressources et Formation pour les professionnels du CCAS.

Une attention particulière continuera d'être portée aux habitants des quartiers définis « POLITIQUE DE LA VILLE » déjà fragilisés : le quartier des Aunettes, inscrit dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville depuis 1992, rassemble presque la moitié de la population de Cœur d'Essonne Agglomération relevant de la géographie prioritaire et 16,9% de la population de la commune dont 40% ont des revenus inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté (seuil INSEE). Aussi, le quartier de la Grange aux cerfs (*aussi appelé la Résidence de L'Épicéa ou Résidence du commissariat ou Les Siroliers* et retenu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville depuis 2014) compte + de 1200 habitants et un taux de pauvreté à 36.8 % en 2021.

En soutien aux acteurs essentiels de la solidarité sur notre commune : L'épicerie sociale l'Escale continuera d'être soutenue avec une subvention adaptée à un fonctionnement conforme aux objectifs d'une épicerie sociale, tels qu'ils sont définis par l'ANDES (association nationale des Epiceries Sociales).

Pour renforcer le dynamisme partenarial sur le territoire et mener à bien des projets permettant de répondre aux besoins des Génovéfains, le CCAS continuera de travailler aux côtés de ses partenaires :

- Le partenariat avec l'association de juristes **Nouvelles Voies** sera poursuivi pour apporter un soutien et conseil d'ordre juridique mais également aider dans la constitution de dossiers administratifs complexes (des dossiers de surendettement, ASPA...). Une permanence hebdomadaire sur rendez-vous a lieu au CCAS.
- **En collaboration avec la CAF**, des permanenciers reçoivent sur rendez-vous téléphoniques à raison de deux ½ journée par semaine (5 rdv par permanences) pour le traitement des dossiers administratifs complexes.
- Une **permanence d'écrivain public** continuera d'être assurée toutes les semaines (depuis septembre 2021). Deux bénévoles se relaient pour recevoir les usagers nécessitant un soutien dans leurs démarches administratives : constitution de dossiers, rédaction de courrier, etc. L'un continuera d'alterner ses permanences avec l'Espace France Service tous les 15 jours.
- Le lien avec l'Espace France Service : Déterminant pour le suivi de certains dossiers, les travailleurs sociaux du CCAS continueront d'assurer des liens permanents avec les agents de l'EFS.
- L'isolement des personnes âgées restant aussi une priorité pour le CCAS : **l'association Vivre Ensemble et le Conseil des Sages continueront** d'être soutenus dans leur fonctionnement.

Le CCAS a été au cœur de la crise sanitaire et continué d'être au cœur de la crise énergétique : Le registre des personnes vulnérables continuera d'abonder le registre du plan canicule déjà existant, comme outil de veille au bien être des plus fragiles, grâce au maintien de la Cellule d'appels des bénévoles en direction des plus isolés.

Plan GRAND FROID et PLAN CANICULE : Le CCAS restera mobilisé et mettra en 2023, comme les années précédentes, tout en œuvre pour assurer la coordination du Plan grand froid et du Plan canicule en réponse aux requêtes de la Préfecture pour aider les plus fragiles dans les moments de tensions climatiques. Aussi, comme proposés au cours de l'été 2022, des ESPACES FRAICHEUR pourront être aménagés dans des bâtiments communaux.

2. LE SECOURS GENOVEFAIN : FAIRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE

En 2021, dans le cadre de sa politique visant à développer les Solidarités, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a proposé un nouveau modèle d'Action Sociale autour de 4 grands axes que sont la lutte contre la Précarité, la Jeunesse, Prévention et Aide à la parentalité, la Lutte contre l'isolement et le Handicap, Ateliers d'avenir et ville inclusive) reposant sur une forte coopération entre les institutions et les associations, et sur la participation de chaque citoyen à l'effort de solidarité porté par la collectivité.

Tout au long de l'année 2021/2022, des groupes de travail se sont constitués sur la base d'un diagnostic commun : millefeuille partenarial, manque de connaissances et d'informations sur les rôles de chacun mais volonté de travailler ensemble et mieux. Des échanges riches entre partenaires, de + en + nombreux au fil des réunions et une satisfaction des participants ont conclu cette année d'échanges. En 2023, le CCAS continuera d'organiser les groupes de travail visant à enrichir la connaissance des partenaires autour de thématiques et programmer des actions communes.

Issu de cette réflexion, une subvention départementale a été sollicitée pour la création d'un service de transport à la demande à destination des seniors et personnes en situation de handicap, des collectes alimentaires et thématiques ont été organisées, un événement grand public autour des violences faites aux femmes a été organisé le 25 novembre 2022 et des passerelles régulières ont été créées pour fluidifier les partenariats visant un meilleur accès au droit.

En parallèle, la ville a adopté en 2022 les statuts et le règlement de la réserve citoyenne pour répondre aux besoins des Associations du territoire en termes de bénévolat.

A travers le déploiement de sa réserve citoyenne, la ville souhaite s'engager pour accompagner les associations génévaines et développer des actions grâce à un vivier de bénévoles réunis autour de l'intérêt général et des valeurs de solidarités.

3. Bien vieillir à Ste Geneviève : Agir pour lutter contre l'isolement de nos seniors et anticiper le vieillissement de la population par des politiques publiques adaptées à la diversité des situations.

Véritable atout d'attractivité de la ville et plébiscitée par les nombreux seniors-usagers de nos services, la politique municipale en faveur des seniors génévains se poursuivra avec la nécessité de répondre aux besoins et aux enjeux du Bien Vieillir. Dans un contexte de vieillissement de la population à l'échelle nationale (les plus de 65 ans, un cinquième de la population française en 2020, représenteront près de 30 % à partir de 2050), il sera question en 2023 de poursuivre nos actions pour garantir une meilleure prise en compte des besoins du public senior : des jeunes retraités actifs aux seniors en perte d'autonomie. Le lien social, la dynamique citoyenne ainsi que les services proposés aux seniors seront poursuivis dans un esprit de bonne gestion pour réduire au maximum l'impact de l'inflation.

C'est pour cela que la Ville de Sainte Geneviève poursuivra une politique volontariste envers les seniors, en privilégiant leur inclusion, leur autonomie et en allant le plus loin possible dans leur maintien à domicile. En agissant tant sur l'accompagnement à l'autonomie que sur le service de portage de repas à domicile par exemple, (+ 28 778 repas livrés en 2022) ou le Service de Soins Infirmiers à Domicile, la Ville continuera de

proposer une grande diversité de services pour garantir à toutes et à tous des prestations adaptées à son besoin. Le POLE SENIOR, véritable guichet unique créé en 2021, est l'outil opérationnel pour y répondre et apporter des réponses concrètes aux différentes problématiques du vieillissement et de la vie quotidienne des plus âgés : accompagnement à l'adaptation du logement et de la perte d'autonomie, conseils-santé, aide aux transports, animations variées, portage de repas, etc...

Aussi, avec une augmentation du nombre de Séniors à Ste Geneviève, la Municipalité fait le choix de maintenir un haut niveau d'activités et d'animations à des tarifs abordables : sorties culturelles, animations ludiques et festives, voyages, divertissement et loisirs. Tout au long de l'année, la ville propose, accompagne, soutient et organise de nombreuses animations pour favoriser les rencontres, l'échange et ainsi lutter contre l'isolement.

Dans la mesure où l'avancée en âge accroît la consommation de soins, le **Service municipal de Soins Infirmiers à Domicile** participe de l'attention portée par la Municipalité à ses séniors les plus fragiles. *Voir infra : ROB SPECIFIQUES SSLAD*

4. Agir au quotidien contre toutes les formes de discriminations

La Ville veut résolument agir pour faire vivre les valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et le principe de Laïcité. Cet objectif passe par la lutte contre les inégalités qu'elles soient sociales, liées au genre, au lieu de résidence, à une situation de handicap...

Parallèlement à toutes les actions éducatives et citoyennes menées dans les écoles et les structures jeunesse de la Ville, Le festival républicain est un temps festif et citoyen inédit dans le département de l'Essonne. Une nouvelle formule sera mise en place en proposant des spectacles, conférences, ateliers, films tout au long de l'année à destination de tous les publics et plus particulièrement de la jeunesse. Il permet de mettre à l'honneur les valeurs de la République, de paix, de laïcité, de citoyenneté et de tolérance.

5. POUR LA SANTE DES GENOVEFAINS : LA VILLE, UN TERRITOIRE PERTINENT POUR AGIR SUR LES QUESTIONS DE SANTE PUBLIQUE

La santé des Génovéfains et la prévention sont essentielles pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. Dans le cadre des enjeux de santé publique auxquels les collectivités locales sont confrontées dans un contexte économique et social dégradé, et qui renforce la nécessité de réfléchir collégialement sur la mise en place des politiques publiques de santé, les villes constituent des acteurs clés et un échelon de proximité pertinent, disposant d'une pluralité de leviers pour agir sur une partie des déterminants de santé.

Après s'être pleinement impliquée pleinement dans la stratégie vaccinale nationale pendant la crise sanitaire en 2020/2021, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois continue de s'engager autour des grands enjeux de santé publique à destination du grand public comme auprès de publics cibles : MARS BLEU, OCTOBRE ROSE, MOIS SANS TABAC, MOVEMBER, SEMAINE DE L'AUDITION, SEMAINE DES AIDANTS, PREVENTION DE LA MALADIE DE PARKINSON, DES AVC, PREVENTION DU VIH et DU CANCER DU COL DE L'UTERUS.

Avec la création du service municipal, LE POLE SANTE, la ville continuera de développer des actions de prévention dans une démarche « aller vers » auprès du public génovéfain, aux côtés des partenaires-santé du territoire, comme la CPTS, la Ligue contre le Cancer, le Centre régional de Dépistage des Cancers, la CPAM ainsi que les pharmacies et professionnels de santé du territoire.

Aussi, la ville est partenaire du Don du sang. Elle est d'ailleurs labellisée Commune Donneur pour l'accueil, le confort et l'accessibilité des collectes de sang organisées dans la commune.

LE CMPP : un outil essentiel pour la santé mentale des 0-20 ans : Unité d'accueil et de coordination pour des soins psychiatriques en milieu ouvert, offrant prévention, diagnostic et soins ambulatoires, le CMPP de Sainte-Geneviève-des-Bois accueille des enfants et leurs familles aux difficultés variées et de plus en plus lourdes. Au sortir d'une crise sanitaire qui a produit, pendant ses différents confinements, des dommages psychiques importants chez les plus jeunes, la ville continuera de proposer une offre de soins aux problématiques de santé mentale des plus jeunes.

En 2023, le CMPP va s'engager dans la négociation d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) conclu entre l'ARS et les établissements médicosociaux tel que le CMPP) avec une signature prévue au 1^{er} janvier 2024. La conclusion d'un CPOM entraînera le passage à une tarification en EPRD. Il marque donc le passage d'un système de pilotage par dépenses à un pilotage par ressources, ce qui supprime les négociations budgétaires annuelles. *Voir ROB joint*

Création d'un Pôle Médical à Perray-Vaucluse

Depuis plusieurs années, la ville est engagée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé pour permettre la création d'un Centre de Consultations et de Soins Urgents (CCSU) sur le site de Perray-Vaucluse.

Cet engagement s'est matérialisé notamment par l'acquisition d'une parcelle par la commune. La Covid-19 et la gestion quotidienne de la crise sanitaire ont eu un impact sur le calendrier de réalisation de ce projet.

Mais ce report est aussi synonyme de bonnes nouvelles. En effet, la ville a continué de travailler activement aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, et de plusieurs opérateurs comme l'hôpital Jacques Cartier de Massy.

Et désormais, c'est un projet bien plus vaste qui est entrepris pour une ouverture annoncée d'ici quelques années. Au-delà du centre de consultations et de soins urgents, c'est tout un plateau technique d'imagerie avec IRM et scanner qui verra le jour.

Ce projet de pôle médical permettra d'attirer de nombreux médecins généralistes et spécialistes à Sainte-Geneviève-des-Bois. Dans un contexte où les déserts médicaux se multiplient en Île-de-France, c'est une opportunité inédite offerte à notre commune de disposer d'une offre de santé de qualité.

Implantation d'une unité « Hospitalisation de Jour » pour la spécialité d'Endocrino-Diabétologie au cabinet médical du Donjon

La crise sanitaire COVID a été une opportunité de mise en place de solutions innovantes pour le suivi et l'accompagnement de patients atteints de maladies chroniques. Comme souvent, le diabète est un exemple emblématique de ces nouvelles organisations. Le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) a, ainsi, pu mettre en place une structure « hors les murs », dédiée à la prévention dans le domaine du diabète. Cette nouvelle organisation répond à plusieurs objectifs :

- « Aller vers » les jeunes du territoire pour éviter le non-recours aux soins
- Proposer un parcours de soins coordonné pour préparer au mieux les adolescents ayant un diabète de type 1 à la transition vers l'âge adulte

- Ouvrir l'hôpital sur tous les acteurs du territoire pour proposer aux jeunes ayant un diabète de type 1 une prise en charge globale
- Utiliser au mieux les capacités hospitalières tout en offrant une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée
- Miser sur la prévention pour éviter les hospitalisations
- Offrir des conditions d'exercice aux professionnels de santé dans un contexte de tensions sur les ressources humaines

Une nouvelle structure est étudiée par le CHSF et l'ARS au sein des locaux du cabinet médical du Donjon situé avenue Jacques Duclos. Ces locaux qui appartiennent à Cœur d'Essonne Agglomération qui a donné un accord de principe pour un partenariat de le cadre de l'installation de cette nouvelle unité d'hospitalisation de jour.

Enfin, en 2023, la Ville formalisera sa dynamique locale en matière de santé publique dans un Contrat Local de Santé.

6. Continuer de soutenir les associations

Présentes dans les champs du sport, de la Solidarité, de la Culture, de l'engagement citoyen ou humanitaire, les associations génovéfaines jouent un rôle essentiel dans l'implication des citoyens pour répondre à des besoins d'utilité sociale afin d'améliorer la qualité de vie et la solidarité de la commune.

Malgré les contraintes financières auxquelles la ville doit faire face et forte d'un service municipal spécifiquement consacré à la vie associative, la Municipalité a fait le choix de maintenir un haut niveau d'accompagnement des associations génovéfaines qui œuvrent aux côtés des services municipaux et des partenaires institutionnels à l'animation de la ville. La ville continuera de leur apporter son soutien, tant du point de vue logistique que financier.

Au sortir de la crise sanitaire et au cœur de la crise énergétique dont les effets pèsent déjà sur le fonctionnement des locaux municipaux mis à disposition des associations pour y organiser leurs activités associatives, la ville continuera en 2023 de porter une attention particulière à l'ensemble du secteur associatif pour continue de faire vivre la richesse du tissu associatif génovéfain.

D. VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE

L'action culturelle de la collectivité se structure autour de 4 enjeux forts :

- Proposer à tous les publics l'accès à une pratique artistique et à la diffusion culturelle,
- Faire de la fréquentation des lieux culturels et de la pratique un outil au service du lien social,
- Travailler en réseau et en partenariat avec les associations, l'Education Nationale et les artistes en résidence,
- Favoriser la diffusion hors les murs, tout particulièrement dans les quartiers prioritaires.

Plusieurs lieux permettent la pratique et la diffusion : le conservatoire, au sein du centre artistique R. Noureev, la salle Gérard Philipe, le « Melting Son » géré par le conservatoire depuis septembre 2021, la salle de danse Arthur Mitchell inaugurée en octobre 2018 en collaboration avec la MJC et la Piscine d'en Face. Cette offre s'est enrichie en septembre 2021 avec l'inauguration de la salle d'exposition Jacques Brel, la réouverture du cinéma des 4 Perray et l'inauguration de la médiathèque Olivier Léonhardt en octobre 2022.

1. Le centre artistique R. Noureev

Le conservatoire de la ville – centre artistique R. Noureev – classé « conservatoire à rayonnement communal » par le ministère de la Culture, est un lieu incontournable de la vie culturelle et artistique qui propose un panel d'enseignements diversifiés (plus de 19 instruments pratiqués, des ensembles et orchestres, 4 esthétiques en danse, un cursus théâtre, les arts plastiques) et travaille en partenariat avec les écoles et collèges (comme le projet BD Blues). C'est aussi un lieu ouvert sur son territoire : Fête de la musique, partenariat avec le théâtre de Brétigny (parcours du spectateur), l'EMC, le projet « ethnofonik »

Le nouveau projet d'établissement qui couvre la période 2020-2026 s'articule autour de 3 grands axes de développement :

- Un établissement qui rayonne sur son territoire
- Un établissement inscrit dans son temps, son époque
- Un établissement vecteur de développement humain et social

L'année 2023 sera marquée par les animations liées au 20 ans de la mort de Noureev, portées par l'ensemble du pôle culturel, et par la création de « La nuit de ses arts » au printemps 2023.

D'autre part de nombreuses associations culturelles, dont Renaissance et Culture et la MJC œuvrent en complémentarité de l'offre proposée au centre artistique permettant de proposer aux génovéfains des cours de danse, peinture, musique...

2. Une offre culturelle qui s'enrichit, des actions nouvelles hors les murs

En complément de la saison culturelle et de la programmation de la Piscine d'en Face, l'action culturelle sur la ville a pris une nouvelle dimension à travers de nouveaux temps forts : les journées du patrimoine, la médiation autour des expositions, des partenariats avec le cinéma des 4 Perray aussi bien pour les enfants, les jeunes que pour les seniors, le soutien à des compagnies en résidence comme la Cie Sabdag et Nue comme l'œil, les partenariats avec le Théâtre Brétigny, le Centre d'art contemporain de Brétigny, l'Espace Marcel Carné et la Scène nationale de l'Essonne

3. La Piscine d'en Face : lieu de vie innovant et collaboratif

La ville a procédé à la réhabilitation de l'ancienne piscine municipale afin de permettre la création d'un lieu d'activité solidaire occupé par des entreprises, des associations, des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. "La piscine d'en face" a ouvert ses portes au public en février 2019.

La piscine d'en face est un lieu affecté à une activité d'intérêt général et rassemble des acteurs du bassin de vie qui souhaitent mettre en commun leurs expériences, leurs savoirs-faires, leurs moyens ou leur disponibilité en temps, pour créer une synergie et participer à l'animation pluriculturelle de cet espace pour les résidents et les Génovéfains.

Au sortir de la crise sanitaire, la ville a décidé de réaffirmer l'intérêt général attaché à la Piscine d'en Face en reprenant la gestion directe du lieu.

Par ailleurs, la mobilisation du lieu et de ses résidents dans le cadre de la programmation de nombreux événements culturels, la création du Dansarium témoignent de la vocation culturelle de ce lieu, comme lieu de résidence, de création et de diffusion. Un festival de musique dédié à l'inclusion des personnes par la culture sera organisé aussi par le résident Accord Majeur avec le soutien de la ville.

Les partenariats et projets continueront à se développer afin de défendre les valeurs principales du projet autour de l'ESS qui constituent la base intrinsèque du projet : développement durable, insertion, emploi, innovation, accès à la culture pour tous, accès aux droits au public en situation de handicap...

4. Une ville qui porte haut la pratique sportive et les valeurs du sport

Avec plus de 5000 licenciés et le plus important club omnisport de l'Essonne (SGS), Sainte Geneviève des Bois est résolument une ville sportive qui excelle au plus haut niveau dans des disciplines comme le Judo, le Football ou le Triathlon. Le sport pour tous, le sport loisir et sport santé sont aussi fortement soutenus par la municipalité. Le service municipal des sports est l'interlocuteur quotidien du tissu sportif local et organise des actions auprès des différents publics : les séniors (Géno'gym séniors), les scolaires (interventions dans les écoles élémentaires), le périscolaire (temps midi dans les écoles et les collèges), l'extrascolaire (école Génosports, Les vacances sportives, les Génomolids). Les éducateurs sportifs municipaux portent dans toutes leurs actions les valeurs d'un sport éducatif, particulièrement l'égalité, la mixité, la coopération, la persévérance, le lien familial.

Des investissements importants pour les sportifs génovéfains

Après le gymnase Raymond Poulidor, c'est au gymnase Romain Rolland de finir sa réhabilitation en 2023. Les travaux portent sur la structure du bâtiment avec la redéfinition des espaces, la reprise de la toiture, des façades. Une mezzanine permettant d'accueillir le public et des espaces de vie pour les associations utilisatrice est également créée. Par ailleurs, l'année 2023 verra également le début des travaux pour l'agrandissement du Dojo Bailo.

5. Un été à Sainte Gen'

Depuis l'été 2020, la ville porte le projet « Un été à Sainte Gen ». Ce rendez-vous estival a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire afin d'unir leurs compétences, savoir-faire, talents afin de proposer une programmation variée mêlant sports, cultures, arts et loisirs aux génovéfains. Synonyme de découvertes, de partages et de convivialité, ce temps fort prend vie pendant les deux mois de l'été et réunit services municipaux, associations et partenaires du territoire.

Cette dynamique à la croisée du sport, de la culture et des arts s'inscrit dans la continuité des actions menées tout au long de l'année et fait écho à notre engagement dans la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en tant que ville labélisée « Terre de Jeux » et « Centre de préparation aux Jeux » pour la délégation brésilienne de judo.

L'édition 2022 a rassemblé près de 7 000 personnes autour de 5 spectacles, 32 pratiques sportives et activités ludiques.

6. La grande journée citoyenne revient

Dans le cadre des actions développées en faveur du FAIRE ENSEMBLE, la ville déjà a organisé 3 journées citoyennes depuis 2017. Fort de son succès croissant, et après une pause liée à la pandémie de Covid-19, elle sera reconduite cette année. Moment unique et original de partage entre les habitants, les personnels municipaux, les associations, le tout dans un esprit de « faire ensemble pour le bien commun ». De nombreux chantiers citoyens sont proposés par les habitants répartis dans toute la ville.

II. EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global présenté au vote du Conseil Municipal pour l'exercice 2023 s'élève à :

SECTIONS	BP 2022	BP 2023
FONCTIONNEMENT	47 201 274,91 €	50 548 042,64 €
INVESTISSEMENT	15 870 981,14 €	13 780 352,95 €
Total	63 072 256,05 €	64 328 395,59 €

La section de fonctionnement 2023 globale s'établit à :

- 50 548 042,64 € pour les recettes, ces recettes incluent le résultat reporté 2022 de la section de fonctionnement pour 3 150 804,65 €
- 47 666 127,52 € pour les dépenses

Ce qui dégage un autofinancement prévisionnel de 2 881 915,12 €

La section d'investissement s'élève à 13 780 352,95 € au lieu de 15 870 981,14 € en 2022.

Cette section comprend le déficit reporté 2022 de la section d'investissement pour 934 152,48 € ainsi que les reports d'investissement 2022 (3 125 706,35 euros en dépenses et 2 186 707,06 € en recettes).

III. SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 50 548 042,64 €.

Les produits réels de fonctionnement hors résultat reporté sont composés des postes suivants :

- Les ressources fiscales
- La dotation globale de fonctionnement ainsi que les autres dotations
- Les autres produits réels de fonctionnement

Ils s'élèvent à **47 269 549,99 €** pour l'année 2023 contre **43 958 831,95 €** en 2022.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2023
013	Atténuation de charges	77 010,00 €	100 000,00 €
70	Produits des services	4 276 569,87 €	4 297 039,00 €
73	Impôts et taxes	30 464 192,42 €	33 936 802,00 €
74	Dotations, subventions et participations	7 976 999,66€	7 862 801,84 €
75	Autres produits de gestion courante	717 747,00 €	619 594,15 €
76	Produits financiers	441 313,00 €	441 313,00 €

77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	12 000,00 €
Recettes réelles de fonctionnement		43 958 831,95 €	47 269 549,99 €
042	Opération d'ordre	127 688,00 €	127 688,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 114 754,96 €	3 150 804 ,65 €
TOTAL		47 201 274,91 €	50 548 042,64 €

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

2022	2023
77 010,00 €	100 000,00 €

Il recouvre les remboursements des frais de personnel par les assurances et la Caisse primaire d'Assurance maladie, ainsi que le remboursement des cotisations pour les agents détachés.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES

2022	2023
4 276 569,87 €	4 297 039,00 €

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers des services.

Les produits des services évoluent notamment en fonction :

- des tarifs votés en Conseil Municipal
- du produit des concessions du cimetière
- du taux d'occupation dans les structures de la petite enfance
- du taux de fréquentation des activités périscolaires et de la restauration scolaire
- des produits d'occupation du domaine public.

Ces produits sont stables par rapport au budget primitif de l'année dernière et en légère hausse par rapport au **réalisé 2022 (4 120 913,03 €)**

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

2022	2023
30 464 192,42 €	33 936 802,00 €

Ce chapitre représente 71,79 % des recettes réelles de fonctionnement et varie de + 11.40 % par rapport au budget primitif 2022.

La fiscalité directe locale

Les taux d'imposition sur la fiscalité directe locale des ménages s'établiront à :

- **35.50 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :**
- **55.95 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

- **19.58 % au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.** Publié sur le site de la ville le 4 mai 2023

Le produit des contributions directes en 2023 est estimé à 24 978 085 €. Outre la variation des taux, cette progression est en partie due à la prise en compte de l'inflation (7.1 % contre 3.4 % retenue comme hypothèse d'évolution l'année dernière, ce pourcentage étant calculé sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2021 et novembre 2022)

Les dotations de compensation versées par Cœur d'Essonne Agglomération :

* L'attribution de compensation

En contrepartie du produit de la fiscalité transférée par la Ville, Cœur d'Essonne Agglomération lui reverse une attribution de compensation qui s'élèvera à 4 051 204 €, soit un niveau identique à 2022.

* La dotation de solidarité communautaire

Afin d'opérer un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire, Cœur d'Essonne Agglomération verse aux communes une dotation de solidarité communautaire qui s'élèvera à 678 286 €, soit un niveau identique à celui de 2022. Pour mémoire, cette dotation versée par Cœur d'Essonne est facultative et le montant attribué aux communes est doublé.

* Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La contribution au FPIC est à nouveau prise en charge pour son montant total par Cœur d'Essonne Agglomération. A titre indicatif, la contribution au FPIC 2022 s'élevait à la somme de 239 814 €.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Les communes éligibles au FSRIF sont déterminées à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges qui ne sera connu que plus tard sur 2023.

Nous reconduisons la notification 2022 à hauteur de 935 727 €.

Les autres impôts et taxes :

* Les taxes additionnelles aux droits de mutation

Ce montant est en progression par rapport au BP 2022 (*1 940 K€ en 2023 contre 1 800 K€ prévu au BP 2022*) en raison de la bonne tenue du marché immobilier et des transactions immobilières. Cette estimation reste toutefois inférieure au réalisé 2022 qui est de l'ordre de 2 273 327,43 € .

* La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par la commune, sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires.

Ce montant fixé à 455 000 € en 2023 est relativement constant par rapport à 2022 (montant BP 2022 : 460 000, réalisé prévisionnel 2022 : 387 189,72 €)

* La taxe sur la consommation finale d'électricité

Le montant de cette taxe a été estimée au même niveau que le réalisé 2022 (prévision 2023 : 663 000 €, réalisé 2022 : 663 008.34 €) contre 569 248 € en 2022.

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

2022	2023
7 976 999,66 €	7 862 801,84€

Ce chapitre budgétaire représente 16,63% des recettes réelles de fonctionnement. Il est en légère baisse (-1.43%) par rapport au budget primitif 2022

L'ensemble des dotations en 2023 est estimé à 5 345 K€, le montant prévu en 2022 était de 5 239 K€ avec une évaluation prudente de la DNP (67 k€)

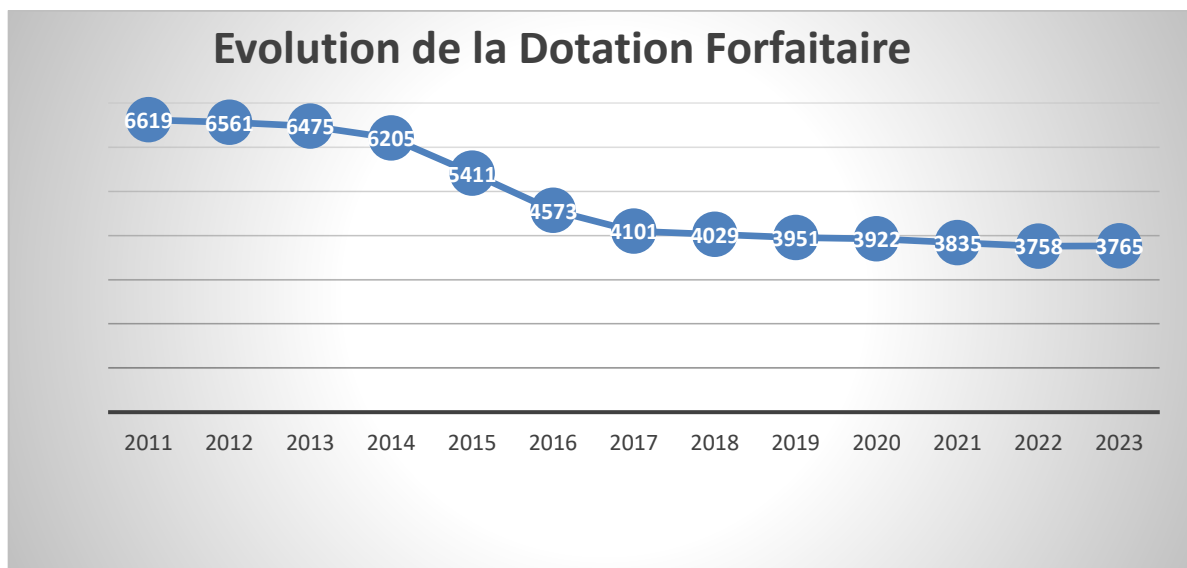
* La dotation forfaitaire

Depuis plusieurs années, les collectivités doivent contribuer au redressement des finances publiques nationales. Pour ce faire, leurs dotations se sont vues largement amputées par l'Etat (-43% en 12 ans)

La Loi de Finances 2023 permet de recueillir en partie le montant des dotations que l'Etat versera à notre collectivité. Selon les premières estimations, la dotation forfaitaire sera sensiblement au même niveau que l'année précédente (estimation à hauteur de 3765 k€)

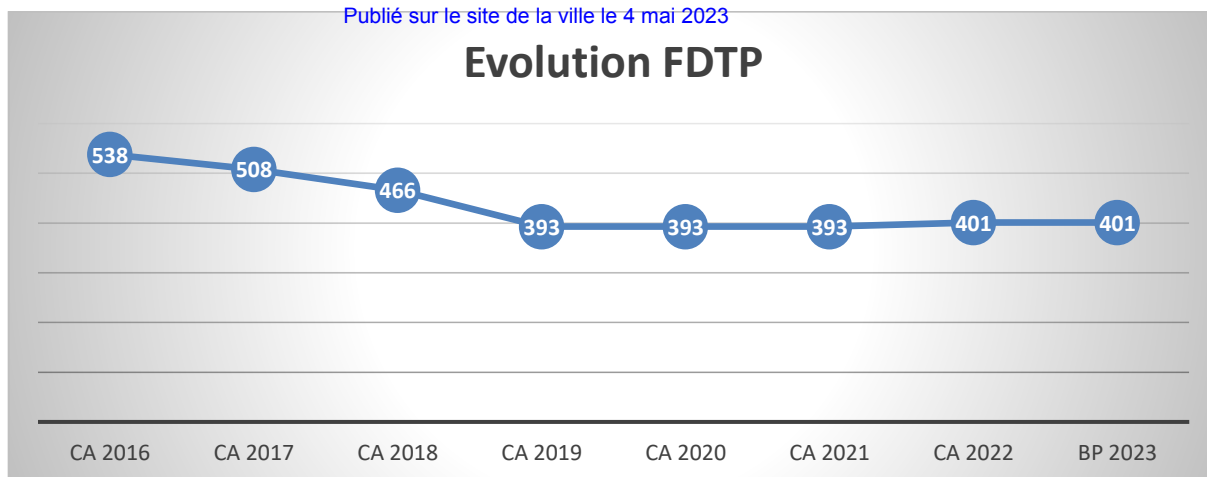
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
DF	6 475	6 205	5 411	4 573	4 101	4 029	3 951	3 922	3 835	3 758	3765
Variation n/n-1	- 1,3%	- 4,2%	- 12,8%	-15,48%	- 10,3%	- 1,76%	- 1,94%	- 0,74 %	- 2,22 %	- 1,99 %	0,16 %

(en milliers d'euros)



* Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP)

Les ressources du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle sont réparties l'année de versement de la dotation de l'Etat par le conseil départemental. En diminution chaque année depuis 2016, le FDTP a été toutefois stabilisé en 2020. Versé par le département sur des fonds alloués par l'Etat, le FDTP est estimé pour 2023 à hauteur de 2022 soit 401 K€.



(en milliers d'euros)

* Les compensations fiscales versées aux collectivités locales

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe foncière

Au regard du réalisé 2022 (192 570 €), les compensations d'exonérations fiscales ont été estimées à 206 348 € (montant figurant sur l'état 1259).

* La dotation de solidarité urbaine

La Dotation de Solidarité urbaine (DSU) devrait être en légère augmentation sur l'année 2023 (813 k€ contre 782 k€ réalisé 2022))



(en milliers d'euros)

L'ensemble des participations s'élève en 2023 à 2 517 K€ contre 2 738 K€ en 2022.

Les **subventions accordées par la Caisse d'Allocations Familiales** (2 274 K€ prévus en 2023 contre 2 439 K€ en 2022) devraient être en diminution par rapport à l'an passé en raison de l'arrêt de la compensation versée en raison de la crise sanitaire.

Les **subventions reçues du département, de la région, de l'Etat et des autres organismes** sont également en légère baisse (243 k€ contre 298 k€) en raison de l'arrêt de la participation au titre des frais de gardiennage et d'entretien du centre de vaccination.

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

2022	2023
717 747,00 €	619 594,15 €

Ce chapitre budgétaire représente 1,31 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est en diminution par rapport au budget primitif précédent en raison de la diminution du remboursement de recettes notamment liées à la perception d'un acompte sur le résultat final de l'opération Rol Tanguy (- 50 k€)

CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

2022	2023
441 313 €	441 313 €

Conformément à la transaction avec la Caisse d'Epargne approuvée par le conseil municipal du 19 juillet 2016, le montant du fonds de soutien reste fixé à 441 313,21 €.

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

2022	2023
5 000,00 €	12 000,00 €

Estimation du remboursement de frais liés à des sinistres à un niveau supérieur à l'année 2022.

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2023
127 688,00 €	127 688,00 €

Il s'agit d'opérations d'ordre de section à section relative à l'inscription de travaux effectués en régie par les services municipaux et au virement de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat.

CHAPITRE 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

Le résultat reporté de la section de fonctionnement 2022 fait apparaître, après financement de l'investissement, un excédent de 3 150 804,65 € (voir délibération de reprise anticipée du résultat 2022) qui est intégré dans l'équilibre du budget présenté.

B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **50 548 042,64 €** pour l'année 2023 contre **47 201 274,91 €** en 2022

En comparant spécifiquement les dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières s'élèvent à **45 726 348,52 €** pour l'année 2023 contre **41 039 679,22 €** en 2022

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	9 472 433,22 €	12 260 550,72 €
012	Charges de personnel	26 600 000,00 €	27 960 000,00 €
65	Charges de gestion courante	2 775 126,00 €	2 834 797,80 €
66	Charges financières	1 673 070,00 €	2 089 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	120 000,00 €	132 000,00 €
68	Dotations aux provisions	50 000 ,00 €	50 000 ,00 €
022	Dépenses imprévues	349 050,00 €	400 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement		41 039 679,22 €	45 726 348,52 €
023	Virement à la section d'investissement	4 175 816, 69 €	2 881 915,12 €
042	Opération d'ordre	1 985 779,00 €	1 939 779,00 €
TOTAL		47 201 274,91 €	50 548 042,64 €

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

2022	2023
9 472 433,22 €	12 260 550,72 €

Les charges à caractère général représentent 26,81 % des dépenses réelles de fonctionnement et augmentent de 29,43% entre 2022 et 2023.

Ce chapitre est en hausse en raison de l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie (+1.6 M€ sur l'électricité, +44 k€ sur les carburants...) et du contexte fortement inflationniste avec l'envolée du cours des matières premières ayant des conséquences sur nos différents contrats d'entretien et sur nos achats de matières et fournitures.

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL :

Avec une prévision budgétaire de 27,9 M€ pour 2023, la nécessité de contraindre les dépenses de personnel est une absolue nécessité. Or, là encore, nous subissons des mesures exogènes qui, si elles sont indispensables pour améliorer le pouvoir d'achat des agents, ont été prises de façon trop brutale pour les budgets des collectivités en augmentant, sans anticipation possible, un poste de dépenses déjà très rigide.

Ainsi, les charges de personnel intégreront cette année encore les mesures de revalorisation des grilles statutaires décidée par le Gouvernement et l'effet en année pleine du dégel du point d'indice pour lesquels nous prévoyons les impacts suivants :

- Les mesures de revalorisation des grilles statutaires décidées par le Gouvernement ainsi que le traditionnel « Glissement Vieillesse Technicité : + 458 k€
- L'effet en année pleine du dégel du point d'indice : + 400 k€ soit 780 k€ en année pleine

- La revalorisation du SMIC (impact sur les premiers échelons, rémunération des assistantes maternelles, ...) : + 121 k€
- Le dernier volet de la mise en place du RIFSEEP : +63 k€

Ce contexte inflationniste ne doit cependant pas nous faire oublier que la maîtrise de ce poste de dépenses, prépondérant au sein du budget, n'est pas une préoccupation nouvelle pour l'équipe municipale :

Ainsi, en 2021, notre ratio pour les charges de personnel était de 713 € par habitant, ce qui est bien inférieur au ratio des communes de la même strate du département (756 €), de la région (841€) et même au niveau national (775 €), démontrant une gestion vertueuse de ce chapitre et limitant de nos possibilités d'aller plus loin sans s'attaquer aux périmètres de services.

C'est pourquoi, afin de limiter l'impact des mesures décidées par Bercy, nous poursuivrons le travail engagé ces dernières années avec l'aménagement du temps de travail, la réorganisation de services, le non-remplacement systématique des départs de la collectivité tout en veillant à l'amélioration de la politique sociale en direction des agents.

Aucun poste n'étant inutile, cette démarche qui consiste à réinterroger les organisations de travail de chaque service et d'examiner, dans le respect des agents, les modes de gestion les plus adaptés pour répondre au mieux aux besoins de nos habitants, se fera, comme cela a toujours été le cas, en lien avec les représentants du personnel et en concertation avec les agents.

Car cette contraction des dépenses de personnel, si elle est devenue un levier incontournable au regard du contexte, ne se fera pas au détriment des conditions de travail des agents.

Evolution des dépenses de personnel depuis 2017 :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Proposition BP 2023
Dépenses de personnel	24 627	24 615	25 002	24 464	25 969	26 945	27 960

- (en milliers d'euros)

CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

2022	2023
2 775 126,00 €	2 834 797,80 €

Les charges de gestion courante représentent 6,20 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les subventions de fonctionnement sont au même niveau que le budget de l'année précédente. En 2023, la ville continuera à soutenir ses nombreux partenaires tant au niveau sportif, culturel, social, jeunesse et éducatif ainsi que le CCAS et la réussite éducative.
- On trouve également sur ce chapitre, les indemnités, cotisations et frais de mission des élus, estimés au même niveau que l'an passé (354 k€) ainsi que les pertes pour créances irrécouvrables (90 k€ au budget 2023 et 2022).
- De plus il a été prévu pour les droits d'utilisation de licences informatique 232 k€ (contre 195 k€ l'an passé) : cette augmentation est liée au nombre croissant de licences type « cloud » qui ne sont plus considérées comme des dépenses d'investissement (compte 2051) mais comme des dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

2022	2023
1 673 070,00 €	2 089 000,00 €

Pour 2023, le remboursement des intérêts est fixé à 2 104 K€ auquel se retirent les ICNE (intérêts courus non échus) estimés à – 28 K€ et se rajoutent les frais de la ligne de trésorerie à 13 K€.

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

2022	2023
120 000,00 €	132 000,00 €

Ce chapitre inclut les remboursements et les annulations de titres sur exercices antérieurs.

CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

2022	2023
50 000,00 €	50 000,00 €

Afin de faire face à l'ajustement en 2023 de la provision pour dépréciation des créances douteuses, il est inscrit 50 000 sur le chapitre 68.

CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES

2022	2023
349 050,00 €	400 000,00 €

Le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues.

Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022 en section de fonctionnement) aux autres chapitres à l'intérieur de la section pour permettre de faire face à une urgence, pour une dépense non inscrite initialement au budget ou bien pour compenser des baisses de crédit plus fortes que celles prévues au BP.

CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2022	2023
4 175 816,69 €	2 881 915,12 €

L'excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement atteint 2 881 K€ soit un montant en diminution de 30,99 % par rapport à 2022.

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2023
1 985 779,00 €	1 939 779,00 €

Il s'agit des dotations et provisions aux amortissements que l'on retrouve également en recettes d'investissement.

La dotation aux amortissements est un terme comptable qui désigne la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations (soit environ 1 200 K€).

Nous y retrouvons également l'amortissement des indemnités de remboursement anticipés qui ont été capitalisés auprès de la Caisse d'Épargne et de Dexia, soit environ 740 K€.

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **13 780 352,95 € en 2023** contre **15 870 981,14 € en 2022**.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2023
10	Dotations, fonds divers	3 774 571,29 €	2 990 151,77 €
13	Subventions d'investissement	2 622 916,00 €	675 800,00 €
16	Emprunts et dettes	2 585 000,00 €	2 501 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	100 000,00 €
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000,00 €	5 000,00 €
024	Produits des cessions	0 €	0 €
Recettes réelles d'investissement		9 087 487,29 €	6 271 951,77 €
021	Virement de la section fonctionnement	4 175 816,69 €	2 881 915,12 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 985 779,00 €	1 939 779,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500 000, 00 €	500 000,00 €
	Reports recettes 2021 sur 2022	121 898,16 €	2 186 707,26 €
TOTAL		15 870 981,14 €	13 780 352,95 €

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES

2022	2023
3 774 571,29 €	2 990 151,77 €

Ce chapitre se décompose ainsi :

- 617 K€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette somme se calcule avec un coefficient de 16,404 % pour les dépenses d'investissement éligibles sur l'année 2022
- 500 K€ de taxe d'aménagement

- 1 873 K€ d'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068), cette somme correspondant au besoin de financement de la section d'investissement 2022 qui a été couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 (voir délibération de reprise anticipée des résultats 2022)

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

2022	2023
2 622 916,00 €	675 800,00 €

Le niveau des subventions d'investissement budgétées est directement lié au programme d'investissement et se décompose ainsi :

OPERATIONS	FINANCEURS	SUBVENTIONS ESTIMEES
<i>Réhabilitation Romain Rolland</i>	DSIL, Région	320 000,00 €
<i>Végétalisation place St Exupéry</i>	Région, Département	124 000,00 €
<i>Instrument de musique et tapis de danse</i>	Département (AIC)	15 000,00 €
<i>Projets développement durable et biodiversité</i>	Région	8 000,00 €
<i>Equipement numériques écoles</i>	France Relance	14 500,00 €
<i>Equipement policiers municipaux</i>	FIPD	6 300,00 €
<i>Caméras supplémentaires vidéoprotection</i>	FIPD	140 000,00 €
TOTAUX		627 800,00 €

On trouve également sur ce chapitre le produit des amendes de police pour 48 000 €.

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES

2022	2023
2 585 000,00 €	2 501 000,00 €

L'emprunt 2023 est estimé à 2,5 M€

Nous retrouvons également dans ce chapitre, une recette de 1 000 € des cautionnements reçus dans le cadre de la location de logements communaux.

CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2022	2023
100 000,00 €	100 000,00 €

Comme en 2022, en raison du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGET à la Réussite Educative et aux fins de pouvoir assurer le paiement de la rémunération des agents ainsi que les dépenses de fonctionnement, il convient de renouveler l'inscription de cette avance remboursable. Le même montant est inscrit en dépenses.

CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS

2022	2023
5 000,00 €	5 000,00 €

Ce chapitre enregistre les travaux exécutés d'office par la ville y compris les frais de fonctionnement de toutes natures liés à ces travaux pour le compte de tiers défallants ainsi que les facturations correspondantes à l'encontre de ces tiers. Il est subdivisé de manière à distinguer les opérations de dépenses (compte 4541) de celles de recettes (compte 4542) qui doivent s'équilibrer.

Il est prévu une somme de 5 000 euros pour faire face à des frais de remise en état de logements insalubres

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2022	2023
4 175 816,69 €	2 881 915,12 €

Financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement (*Voir le chapitre 023*).

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2023
1 985 779,00 €	1 939 779,00 €

Opérations d'ordre pour les amortissements des immobilisations (1 200 K€) et l'étalement des indemnités de remboursement anticipés des emprunts Caisse d'épargne et Dexia SFIL (740 K€), montants que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES

2022	2023
500 000,00 €	500 000,00 €

Opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à l'intérieur de la section d'investissement.

On y trouve notamment la régularisation des frais d'étude qui doivent être réintégrés dans le même compte que celui des travaux ayant fait l'objet de ces études ou la régularisation d'avance versée sur travaux d'équipement.

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **13 780 352,95 € en 2023** contre **15 870 981,14 € en 2022** et comprennent la reprise anticipée des résultats des comptes administratifs 2022 (cf délibération correspondante) à savoir le déficit d'investissement 2022 reporté pour 934 152,48 € ainsi que les reports de 3 125 706,35 €.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000 ,00 €	80 500 ,00 €
16	Emprunts et dettes	4 170 800, 00 €	4 177 000, 00 €
20	Immobilisations incorporelles	460 931,00 €	670 065,12 €

21	Immobilisations corporelles	4 139 616,69 €	3 382 241,00 €
23	Travaux en cours	3 150 000,00 €	678 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	100 000,00 €
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000,00 €	5 000 €
020	Dépenses imprévues	540 000,00 €	0 €
Dépenses réelles d'investissement		12 646 347,69 €	9 092 806,12 €
040	Opération d'ordre	127 688,00 €	127 688,00 €
041	Opération patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	693 819,78 €	934 152,48 €
	Dépenses d'investissements reportées	1 903 125,67 €	3 125 706,35 €
TOTAL		15 870 981,14 €	13 780 352,95 €

CHAPITRE 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

2022	2023
80 000,00 €	80 500,00 €

Cette inscription budgétaire est liée pour 80 000 € à une demande de la Trésorerie concernant l'apurement du compte 1069 qui a débuté en 2021 et qui s'étalera sur une période de 10 ans

Pour rappel le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a été créé en 1997 lors de la mise en place de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice, et qu'il a également été mouvementé lors de la réforme de la M14 au 1er janvier 2006 s'agissant de la simplification du rattachement des Intérêts Courus et Non Echus (ICNE) à l'exercice. Ces deux dispositifs ont conduit à imputer au compte 1069 un montant global de 825 121,11€ (soit 280 896,98€ au titre de la mise en place de l'instruction comptable M14 en 1997 et 544 224,13€ au titre des ICNE en 2006).

Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget en neutralisant l'accroissement des charges liées aux réformes par un prélèvement sur les fonds propres, elle a eu néanmoins pour effet de différer la prise en compte budgétaire de charges réelles.

De ce fait, l'apurement du compte 1069 aurait dû être effectué au fil des ans pour lisser la charge. Dans la perspective prochaine du passage aux règles prévues par l'instruction comptable M57, qui devrait intervenir au 1^{er} janvier 2024, cet apurement devient désormais nécessaire dès lors que le compte 1069 ne sera pas maintenu dans la comptabilité M57 : il convient ainsi de procéder à son apurement progressif.

Ce chapitre comprend également 500 € pour le remboursement d'un trop perçu de FCTVA au titre de l'année 2022 (dépenses 2021).

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

2022	2023
4 170 800,00 €	4 177 000, 00 €

Compte tenu que le niveau de remboursement du capital (4,176 M€) sera 67% plus élevé que le montant de l'emprunt qui sera souscrit en 2023 (2.5 M€), la commune continuera de se désendetter : ainsi l'encours de la dette devrait être ramené à 39,613 M€ à la fin de l'année 2023 contre 41,115 M€ en 2022.

De plus, 1 000 € sont inscrits pour le remboursement des cautions.

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2022	2023
460 931,00 €	670 065,12 €

Etude schéma directeur environnement	15 000,00 €
Etude révision PLU	50 000,00 €
Etudes pour l'agrandissement de plusieurs groupes scolaires	60 000,00 €
Logiciels, modules complémentaires d'applications métier	60 250,00 €
Etudes pour la création d'une salle musculation au Dojo	50 000,00 €
Etudes pour la rénovation de la crèche du Parc	50 000,00 €
Etudes pour la rénovation de Mauriac	90 000,00 €
Etude du pôle gare	75 000,00 €
Etude aménagement durable	15 000,00 €
Etudes diverses	99 815,12 €
Subvention amélioration de l'habitat	5 000,00 €
Subvention cinéma 4 Perray	100 000,00 €

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2022	2023
4 139 616,69 €	3 382 241,00 €

BATIMENTS DIVERS – ADMINISTRATIFS - SECURITE	330 000 ,00 €
Travaux dans les bâtiments divers	242 500,00 €
Logements	50 000,00 €
Sécurité (Incendie)	37 500,00 €
AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE	277 000,00 €
Extension des réseaux	107 000,00 €
Réfection partielle de cour d'écoles	100 000,00 €
Diverses voiries	70 000,00 €
ENVIRONNEMENT – CIMETIERES – AIRES DE JEUX	274 000,00 €
Développement durable (matériel de tris et projets biodiversité)	53 000,00 €
Aménagement espaces verts	62 000,00 €
Aménagement extérieurs diverses écoles	10 000,00 €

Aires de Jeux	50 000,00 €
Colombarium	20 000,00 €
Matériel espaces verts	37 000,00 €
Mobilier urbain	42 000,00 €
EDUCATION RESTAURATION	302 500,00 €
Travaux bâtiments scolaires et petite enfance	99 000,00 €
Mobiliers et matériels scolaire, périscolaire et petite enfance	94 500,00 €
Mobilier et matériel dans les réfectoires	109 000,00 €
SPORTS JEUNESSE	147 000,00 €
Remplacement gazon synthétique terrain Heronnière	19 000,00 €
Divers Matériels sportifs et matériel d'entretien	28 000,00 €
Aménagement divers gymnases et stades	97 000,00 €
Matériels divers jeunesse	3 000,00 €
EQUIPEMENTS CULTURELS	103 300,00 €
Matériel pôle associatif	10 000,00 €
Œuvres d'art	2 500,00 €
Le Conservatoire (instruments, tapis danse et console son)	24 800,00 €
Petit matériel Salle Gérard Philippe	44 000,00 €
Motorisation équipements scéniques	22 000,00 €
POLICE MUNICIPALE	296 500 ,00 €
Caméras de surveillance supplémentaires	250 000,00 €
Matériel et équipements police municipale	46 500,00 €
INFORMATIQUE	303 991,00 €
Matériel informatique et matériel réseau	241 991,00 €
Equipements numériques dans les écoles (ordinateurs, multimédia)	32 000,00 €
Système d'impression	30 000,00 €
MATERIEL/OUTILLAGE/MOBILIER + ENTRETIEN	209 950,00 €
Mobilier bureau (pour l'ensemble des services)	30 000,00 €
Matériel divers	18 500,00 €
Mobilier spécifique médecine travail	5 000,00 €
Téléphone mobile	7 000,00 €
Bâtiment renouvellement d'outillage	5 000,00 €
Logistique (barrières, tables, barnum abritant, outillage)	25 000,00 €
Propreté (souffleur, aspirateur etc.)	13 000,00 €
Mobiliers cuisines satellites	22 950,00 €
Décapeuses, lave-linge, sèche-linge, aspirateurs à renouveler...	6 500,00 €
Achat de véhicules dont véhicule propreté et petite sableuse	75 000,00 €
Matériels pour le garage	2 000,00 €

Publié sur le site de la ville le 4 mai 2023
PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement)

OPERATIONS	MONTANT
VEGETALISATION ET AMENAGEMENTS COURS ECOLES	330 000 €
TRAVAUX CUISINE PERRAY-VAUCLUSE	220 000 €
PLAN ECLAIRAGE BATIMENTS COMMUNAUX	500 000 €
RENOVATION PARTIELLE DU CONSERVATOIRE	38 000 €
TRANSFORMATION BIBLIOTHEQUE BALZAC EN EPICIERIE SOCIALE	50 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT PLURIANNUEL	1 138 000,00 €

CHAPITRE 23 : TRAVAUX EN COURS

2022	2022
3 150 000,00 €	678 000,00 €

Travaux réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement)

OPERATIONS	MONTANT
REAMENAGEMENTS PARC PIERRE (ETUDES ET DEBUT AMENAGEMENTS)	100 000,00 €
REHABILITATION GYMNASSE ROMAIN ROLLAND	410 000,00 €
REHABILITATION PARC DE LA CHATAIGNERAIE (ETUDES ET DEBUT TRAVAUX)	100 000,00 €
AVANCES SUR DIVERS TRAVAUX INVESTISSEMENTS	40 000,00 €
RENOVATION PARTIELLE DU MARCHE DU DONJON	28 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT PLURIANNUEL	678 000,00 €

CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2022	2023
100 000,00 €	100 000,00 €

Remboursement de l'avance prévue en raison du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGET à la Réussite Educative (même montant inscrit en recettes)

CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES SECTION INVESTISSEMENT

2022	2023
540000,00 €	0,00 €

Comme pour la section de fonctionnement, inscription pour faire face à des dépenses imprévues.

CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS

2022	2023
5 000,00 €	5 000,00 €

Ce chapitre existe en dépenses comme en recettes et permet de prévoir des dépenses pour la remise en état de logements insalubres (*Voir explication précédente sur ce chapitre en recette d'investissement*)

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2023
127 688,00 €	127 688,00 €

Il s'agit d'opération d'ordre de section à section relative à l'inscription de travaux effectués en régie par les services municipaux pour 88 k€ et de l'amortissement des subventions d'équipement perçus sur biens transférables pour 40 k€ (*Voir la recette en section de fonctionnement au chapitre 042*).

CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES

2022	2023
500 000,00 €	500 000,00 €

Ce chapitre existant en dépenses comme en recettes permet de prévoir des écritures de régularisations sur opérations de patrimoine comme l'intégration des frais d'études à l'immobilisation de travaux correspondante.

En 2023 le budget s'équilibre donc :
 en fonctionnement pour la somme de **50 548 042,64 €**,
 en investissement pour la somme de **13 780 352,95 €**.